

Paris,  
Un  
temps  
d'avance

...

Le projet de Bertrand Delanoë pour Paris 2008-2014

**I**l y a bientôt sept ans, en nous accordant votre confiance, vous nous avez confié la plus belle et la plus exigeante des responsabilités. Depuis, nous n'avons eu d'autre ambition que de tenter de l'honorer, en y répondant par les actes. Sept années de travail acharné, d'efforts, de bonheurs souvent, de déceptions, d'erreurs parfois, toujours éclairés par un sentiment qui ne nous a jamais quittés : l'amour de Paris. Aujourd'hui, après avoir servi notre cité de toute notre énergie, après avoir réinjecté dans ses rouages complexes les moyens qui lui faisaient défaut et qui la voyaient peu à peu s'assoupir, nous voulons lui donner un temps d'avance.

Les années qui viennent de s'écouler nous ont d'abord offert l'occasion de restaurer la pratique démocratique à Paris, détournée de son objet avant 2001, par des comportements qui avaient légitimement choqué nos concitoyens et qui provoquent encore l'embarras des héritiers directs de cette époque.

C'est un nouveau rapport à la vie publique qui s'est instauré, fondé sur une attention permanente au cours des événements et sur la volonté indispensable d'écouter les attentes, les aspirations, les impatiences, les indignations, les inquiétudes et les espérances. Je crois, avec humilité mais satisfaction aussi, qu'ensemble nous avons retrouvé **une certaine fierté d'être Parisiens.**

Nous avons entrepris de faire de Paris une ville plus proche, plus accessible, plus humaine. Le projet que nous vous présentons aujourd'hui s'appuie sur le socle de l'expérience acquise mais aussi sur ce que ne manque jamais de nous transmettre le peuple de Paris. Car cette année encore, comme à chaque automne depuis le début de mon mandat, je suis allé à la rencontre des citoyens, dans les vingt arrondissements. Mais cette fois, s'il s'agissait évidemment de leur rendre des comptes, l'objet était surtout de les entendre afin d'enrichir notre réflexion et notre projet.



Le voici donc, ce contrat démocratique.

Parce que vous y avez contribué, je veux vous dire ma reconnaissance, quelles que soient par ailleurs vos convictions ou la couleur du bulletin que vous glissez dans l'urne.

Ce projet, j'en prends l'engagement, ne se réalisera pas sans votre vigilance, votre énergie, votre volonté de conduire Paris au-delà même de ce que vous inspire cette ville, tellement plus grande que chacun d'entre nous et sur laquelle, pour reprendre l'expression de Victor Hugo, «le genre humain a des droits».

Entre ce que nous avons fait et ce que nous allons faire ensemble, il n'y aura pas de «rupture», même si le vocable est dans l'air du temps. Je suis le Maire de Paris, et j'assume intégralement le bilan de la majorité municipale. Je n'ai pas pour principe de me dérober. Ce bilan se traduit en particulier par une promesse fiscale audacieuse, mais que nous avons tenue: ne pas augmenter les impôts locaux pendant toute la durée de cette mandature. Pour le contribuable parisien, c'est sans précédent. Systématiquement, en effet, les équipes en responsabilité avant 2001, avaient procédé à la hausse des taux de la fiscalité locale. Il fallait donc stopper cette tendance, tout en relançant l'investissement, avec volontarisme. C'est ce que nous avons fait. Dans le même souci de transparence et d'efficacité, nous proposerons, après cette pause fiscale de sept ans, une réévaluation très modérée et sur une période strictement limitée aux deux premières années de la mandature. Cet effort maîtrisé nous permettra d'aller plus loin encore.

Et pourtant, le chemin parcouru est déjà considérable.

Car en 2001, notre tâche consistait à bousculer les habitudes bien établies d'un pouvoir conservateur, souvent au mépris de l'intérêt général.

Il fallait redonner du tonus à la Société parisienne, refuser la logique des autoroutes urbaines, transformer des lieux de passage en lieu de vie, concevoir une ville harmonieuse, ouverte à tous les âges de la vie, respectueuse de chaque profil, de chaque parcours, de chaque apport.

Oui, en 2001, j'avais trouvé plusieurs Paris, qui se croisaient sans se voir, sans se connaître, sans se comprendre.

Il fallait donc créer une dynamique collective à laquelle chacun puisse adhérer, se nourrir de cette diversité qui est une force, pour restaurer cette conscience stimulante d'appartenir à la même ville.

Le projet que nous vous soumettons aujourd'hui s'inscrit donc dans la cohérence de la durée. Mais il marque une nouvelle étape, l'entrée dans une autre phase.

Paris avait accumulé les retards et si le monde l'observait, c'était essentiellement pour la beauté de son héritage. Paris a reconquis ses forces. Et si elle suscite encore et toujours l'intérêt et l'admiration, nous voulons que ce soit aussi pour son rôle dans la civilisation urbaine en devenir, maintenant, pour sa propension à porter un nouveau message, à illustrer une culture citadine qui séduise et qui inspire.

C'est le sens de ce projet, de cette ambition, de ce « temps d'avance » que je vous propose.

**Je veux que chaque Parisien ait un rôle dans sa ville, et Paris un rôle dans le monde.**

Ce document s'articule autour de priorités identifiées, d'engagements précis, et d'ambitions cohérentes. Car emprunter le chemin du futur implique d'avoir les idées claires.

**L'innovation**, vous le verrez, est au cœur d'une démarche à laquelle nous consacrerons les moyens nécessaires. Mais nous ne laisserons aucun Parisien sur le bord du chemin. Nous n'abandonnerons personne à la solitude, à la maladie, au handicap, ou tout simplement à la détresse. Et disant cela, je ne raisonne pas exclusivement en terme « d'assistance » : car s'il faut bien entendu soutenir, aider,

accompagner, nous voulons aussi faire vivre une authentique mixité sociale, préserver les quartiers populaires en les rénovant, et garantir aux familles modestes **leur droit à rester à Paris** et à exercer leur influence.

Car, ensemble, nous allons aussi affirmer notre place dans la compétition mondiale des métropoles. Je suis un maire progressiste, attaché à des valeurs qui m'ont toujours guidé. Mais je conçois également mon rôle comme celui d'un manager, et je le revendique. La capitale de la France n'est certes pas une entreprise. Mais elle aime ses entreprises, ses universités, ses laboratoires de recherche, tous ces atouts qui sont autant de «passeports» vers un futur à conquérir.

Ce futur, nous le savons, dépendra aussi de notre aptitude à prendre conscience des menaces qui pèsent sur la planète, quand se conjuguent dérèglements climatiques et effet de serre. Agir, chacun, tout de suite, c'est le défi qui nous est lancé, l'impérieuse urgence environnementale qui pèse sur tous les acteurs du temps présent. **Paris sera au rendez-vous**. Déjà, dans le concert des villes, notre cité apparaît comme porteuse d'une ambition identifiée. N'est-elle pas, sur la scène internationale, la première collectivité avec laquelle la Fondation Clinton a choisi d'engager un partenariat inédit?

Notre projet reflète et amplifie une telle volonté: c'est un projet durable, écologique et solidaire, c'est-à-dire respectueux de notre environnement mais aussi des générations à venir, à l'égard desquelles nous avons des devoirs.

Une telle démarche s'inscrit dans chacune des politiques publiques que nous mettrons en œuvre: c'est notamment l'objet du vaste Plan Climat que nous appliquerons: qu'il s'agisse du bâti ou de la circulation, de l'aménagement urbain ou du recours aux énergies renouvelables, toute la vie de Paris, ses rythmes, son organisation, les rapports qui s'y nouent, doivent se concevoir à l'aune de cette «nouvelle donne» essentielle.

L'avenir nous conduira aussi, sans doute, à raisonner à une autre échelle, celle de l'agglomération, qui a retrouvé – et nous y avons pris une part décisive – le sens du dialogue et du partenariat. Nous sommes favorables à la création d'une institution nouvelle, ce «Paris Métropole» qui peut dessiner des perspectives puissantes pour chacun de ses habitants, en unissant nos forces, en faisant vivre une vraie solidarité territoriale et économique, en mettant en cohérence nos projets et nos actions.

Ville pour tous les âges, toutes les énergies, toutes les ambitions, ville où la jeunesse part à l'assaut de la vie et de ses promesses : tel est ce Paris que nous voulons servir, fidèle au rêve que son histoire millénaire inspire aux amoureux de la liberté.

L'enjeu de l'élection de 2008 est simple : voulons-nous aller de l'avant, sur le chemin du progrès, de la créativité, et de l'innovation que nous avons tracé ensemble ? Ou voulons-nous rendre les clefs de notre ville à celles et à ceux qui, pendant vingt-quatre ans, l'ont tenue pour leur propriété ?

La campagne qui s'ouvre doit nous offrir l'occasion d'un débat serein, honnête, respectueux des personnes, des idées, et surtout de la vérité. Paris le mérite. Peut-être, en jetant un regard sur ce que nous avons fait, prendrez-vous la mesure de ce que nous nous engageons à faire, encore.

Pour vous, pour chaque habitant, pour la suite qu'il nous revient d'écrire ensemble.

Pour Paris.



Bertrand Delanoë

## I

### 6 défis prioritaires pour Paris

1• Se loger à Paris: un droit, un défi, une priorité absolue	11
2• La nouvelle donne des déplacements: libre choix pour circuler propre	14
3• Paris engagé dans le défi mondial pour l'environnement	21
4• Paris, capitale de l'innovation	24
5• Lutter sans merci contre le chômage	27
6• Urbanisme, architecture: une ambition pour le visage de Paris	29

## II

### Vivre à Paris: les Parisiens acteurs de leur ville

1• Une «clé» pour chaque Parisien: la démocratie	33
2• Une action spécifique pour la santé des Parisiens	36
3• Naître, grandir, puis s'engager dans notre vie collective	37
4• Le sport, composante identitaire de la cité	41
5• Environnement parisien: ambition, exigence	42
6• Assurer la sécurité de tous	45
7• Des services municipaux plus proches et plus performants	46

## III

### Solidarité: l'avenir en partage...

1• Solidarité avec les victimes	47
2• Solidarité avec les plus démunis	48
3• Solidarité avec nos aînés	50
4• Pour l'égalité entre les femmes et les hommes	52
5• Lutter contre toutes les discriminations	52
6• Pour une ville accessible aux personnes handicapées	53
7• Soutenir l'engagement solidaire et le bénévolat	55

## IV

### Conjuguer Paris au futur

1• Agir à la bonne échelle: «Paris métropole»	57
2• Paris, partenaire de ses entrepreneurs	59
3• Maintenir la diversité et le dynamisme des commerces à Paris	60
4• Une nouvelle dynamique pour promouvoir produits et services innovants	61
5• Paris, terre de Culture et de Création	63
6• Paris, capitale mondiale d'un tourisme durable	68
7• Paris, acteur de la scène mondialisée	69

# I

---

## 6 défis prioritaires pour Paris

### I • Se loger à Paris: un droit, un défi, une priorité absolue

Le logement est un droit. Mais, dans notre pays, celui-ci demeure inaccessible à beaucoup de nos concitoyens. L'insuffisance de l'offre de logements a conduit au cours des dernières années à une flambée des prix dans toutes les grandes villes françaises, aussi bien à l'acquisition qu'à la location. Ainsi, à Paris, beaucoup de familles, de jeunes couples, d'étudiants ou de personnes seules se trouvent logés dans des conditions difficiles, ou bloqués dans leur projet d'évoluer dans leur parcours résidentiel, notamment en vue de s'agrandir ou de se rapprocher de leur lieu de travail. D'autres se trouvent confrontées à des congés pour vente, souvent dus à des opérations spéculatives, sans avoir les moyens d'y répondre.

Depuis 2001, nous avons multiplié par trois la production de nouveaux logements sociaux, nous avons engagé un vaste chantier pour la résorption de l'habitat insalubre, par le moyen d'acquisitions publiques pour les immeubles les plus dégradés, par la sécurisation des immeubles dangereux, et par une action inédite sur les hôtels meublés, dont 70 ont été acquis par l'actuelle municipalité.

De 2008 à 2014, notre action s'articulera autour de trois principes immuables: volontarisme, parce qu'il faut toujours bousculer les inerties, transparence, parce que l'attribution des logements sociaux à Paris est devenue pluraliste, et équité, parce que cette attribution repose sur des critères objectifs, applicables à chacun. L'ambition est claire: **préserver la diversité de la population parisienne, en mettant en place de nouveaux moyens d'action.**

## Une nouvelle offre de logements pour répondre à la diversité des besoins

- **Dès 2014, Paris atteindra les objectifs de la loi SRU, destinée aux familles modestes et aux classes moyennes.** La loi prévoit que chaque commune de plus de 100 000 habitants doit compter 20 % de logements sociaux sur son territoire d'ici 2020. Nous honorerons cette obligation avec six ans d'avance. Pour cela, Paris financera **40 000 logements sociaux supplémentaires, selon la répartition suivante: un tiers de constructions neuves, un tiers de logements remis à neufs dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre et un tiers issus d'immeubles totalement ou partiellement vacants et situés dans les arrondissements déficitaires en logements sociaux.**
- **Au-delà du parc social, nous encouragerons la construction de nouveaux logements à Paris.** Depuis sept ans, nous nous sommes attachés à relancer une véritable dynamique d'aménagement urbain : le nouveau Plan Local d'Urbanisme, adopté sous cette mandature, prévoit la réalisation de **plus de 70 opérations d'aménagement, intéressant 1 000 hectares soit 10 % de notre territoire.** Grâce à ces ZAC, et plus largement dans le cadre du nouveau PLU, adopté en 2006, nous visons la construction d'un minimum de 4 500 logements neufs chaque année, soit au moins 27 000 pendant la prochaine mandature dont une moitié de logements sociaux.
- **Nous financerons au moins 4 000 logements étudiants sur la mandature,** après en avoir déjà financé 3 700 depuis 2001 (à comparer aux 321 de la précédente équipe municipale). De même, pour les **jeunes travailleurs,** nous créerons **3 000 nouvelles places en foyers, s'ajoutant aux 1 700 financées depuis 2001.**
- Afin de répondre aux difficultés rencontrées par toutes les catégories sociales, et notamment les classes moyennes, nous consacrerons un tiers de l'effort pour le logement social à du locatif intermédiaire (PLS) et, dans les programmes de logements neufs dans les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), nous imposerons aux promoteurs la **construction d'au moins 40 % de logements privés** à loyers maîtrisés (16 € le m<sup>3</sup>).

- Il existe encore à Paris des milliers d'immeubles privés dans lesquels vivent des familles aux revenus modestes ou intermédiaire, par exemple dans le cadre de loyers de 1948. La Ville se dotera d'un **outil foncier spécialisé pour lutter contre les transactions spéculatives touchant des immeubles privés et protéger tout particulièrement les locataires**, aux revenus modestes ou moyens, qui y sont logés.
- **Nous favoriserons l'accès des personnes handicapées au parc social**, en recensant les appartements accessibles par type de handicap, en développant les «unités logements et de services» pour les handicaps les plus lourds et en soutenant la création de logements étudiants accessibles, en partenariat avec le CROUS.
- **En trois ans, nous achèverons la résorption de l'habitat insalubre**. En 2001, avec plus de mille immeubles insalubres recensés, nous avons hérité d'une situation dramatique. Aujourd'hui, plus de 80 % de ces immeubles sont sortis de l'insalubrité ou engagés dans un processus de sortie. Les 19 000 personnes concernées ont été relogées. Trois années supplémentaires nous permettront de **résorber totalement l'habitat insalubre à Paris**.

### **Des actes nouveaux pour épauler chaque Parisien**

**Nous étendrons le champ des bénéficiaires des aides au logement versées par la Ville**: alors que ces aides étaient réservées avant 2001 aux familles nombreuses (3 enfants et plus), nous en avons élargi le bénéfice aux familles d'au moins deux enfants et aux familles monoparentales dès le premier enfant. Pour l'avenir, **nous ouvrirons complètement le champ des bénéficiaires des aides au logement versées par la Ville aux Parisiens aux revenus modestes**, en supprimant les conditions liées à la composition des ménages. **Au total, le nombre des bénéficiaires de ces aides sera doublé.**

**Nous lancerons un système public d'aide à la caution destiné aux jeunes et aux classes moyennes parisiennes**. Parce que trop de ménages peinent à se loger faute de pouvoir répondre aux conditions financières d'accès à la location, **la Ville créera une aide pour inciter les propriétaires à entrer dans un dispositif « Garantie des risques locatifs » destiné à mutualiser les risques et à supprimer les cautions demandées aux locataires**. À cette fin, la Ville prendra entièrement à sa

charge, pendant les cinq premières années, la cotisation d'assurance due par les propriétaires qui choisiront de s'inscrire dans ce dispositif.

De nombreux **ménages parisiens à revenus moyens, souhaitant pouvoir accéder à la propriété**, la Ville a mis en place un prêt à taux 0% (**Prêt Paris Logement 0%**), dont plus de 6000 d'entre eux ont déjà bénéficié. Nous adapterons les conditions d'accès à ce dispositif pour en améliorer l'attractivité mais nous développerons en outre une formule nouvelle, très incitative, pour les locataires d'un logement social qui auraient le projet de **devenir propriétaires dans le parc privé, libérant ainsi leur logement**. Nous créerons à cette fin, un nouveau **prêt à taux 0%**, «**le Prêt Parcours Résidentiel**», aux conditions améliorées par rapport au PPL 0%.

Afin d'aider des personnes à revenus très modestes à louer un logement, la Ville de Paris financera une **agence immobilière à vocation sociale** chargée de prospecter des logements, d'assurer la garantie des loyers et charges pendant toute la durée du bail, ainsi que la remise en l'état à l'expiration du bail.

La Ville contrôle maintenant les principaux bailleurs sociaux et notamment la RIVP et la SGIM dont le capital, en 2006, était encore majoritairement détenu par des groupes privés. Nous donnerons **priorité à l'amélioration de la qualité du service rendu** aux locataires du parc social grâce à une gestion de proximité au service des habitants.

## 2 • La nouvelle donne des déplacements : libre choix, pour circuler propre

Depuis 2001, à l'instar de toutes les grandes métropoles mondiales, nous avons mis en place une politique de diversification de l'offre de déplacements, afin de maîtriser les flux automobiles et de rompre avec une politique synonyme de dégradation environnementale et de congestion de la cité. L'enjeu, aujourd'hui, est de donner à chacun un véritable choix et une souplesse totale dans sa manière de se déplacer à Paris : à pied, en vélo, en transports en commun, en deux roues, en voiture, aucun usage ne doit être prohibé *a priori*, pourvu que chaque approche soit efficace, innovante, sécurisante, et s'inscrive dans une vision cohérente et respectueuse de notre environnement. Ce

véritable «bouquet de mobilité» que nous voulons créer, s'appuiera sur de nouveaux services, adaptés à la ville contemporaine: c'est une réponse inédite pour marquer de nouveaux points contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre; mais c'est aussi de la liberté reconquise pour le citoyen, dans une ville qui se réorganise. Ces changements, pour produire leur plein effet, seront conduits avec méthode et progressivité. Car inciter une partie des automobilistes à opter pour d'autres modes de déplacement n'a de sens que si nos réponses alternatives sont parfaitement opérationnelles. Ce renforcement de l'offre de transports, engagé depuis la décentralisation du STIF en 2006, s'inscrira d'ailleurs, plus que jamais, à l'échelle de l'agglomération.

### **Paris «à la carte»...**

Le succès de **Velib'** nous conduit à l'engagement d'aménager **200 km de pistes et itinéraires cyclables supplémentaires** dans la mandature. Ainsi, en **2014, Paris disposera d'un réseau global de circulation cycliste articulé au delà du boulevard périphérique avec les réseaux mis en place par les collectivités voisines**, permettant de traverser la ville de part en part, mieux fléché et plus sûr.

La lisibilité de ce réseau, et sa clarté pour les cyclistes, sera renforcée par la **réalisation d'un plan «Paris-Cyclable»**, à l'image d'un plan du métro, qui repérera chaque voie cyclable par une couleur, un numéro et le niveau de confort (voies partagées, voies protégées). En cohérence avec ce plan, un balisage ainsi qu'un marquage au sol spécifique, se différenciant de la signalétique autoroutière, seront développés. Cette signalétique accompagnée d'actions pédagogiques sera testée dans un secteur donné.

Des aménagements spécifiques seront réalisés sur toutes les grandes places et les grands carrefours (Concorde, Bastille, République, Portes de Paris...) pour faciliter et sécuriser la circulation des vélos (pistes circulaires, feux de circulation adaptés).

**Nous lancerons une délégation de service public qui, dès 2009, permettra de proposer aux usagers au minimum 2 000 voitures propres (électriques ou hybrides) en libre service. Ce dispositif inédit «Autolib» sera élaboré en concertation avec les communes voisines afin d'offrir un service qui réponde aux besoins de déplacements au cœur de l'agglomération.**

Parallèlement, nous proposerons une **aide financière à l'achat de deux roues électriques, en complément du dispositif d'aide déjà mis en place par l'ADEME.**

La Ville sollicitera en outre de la Préfecture de police une **étude de sécurité en vue d'autoriser ces véhicules à utiliser les couloirs bus** à une vitesse limitée à 40km/h.

Pour encourager le développement des véhicules électriques, nous proposons **d'installer 300 bornes supplémentaires de recharge électrique gratuite dans Paris**, en complément de la centaine de points de recharges existants.

Nous **mettrons en service, dès 2008, une ligne expérimentale de navettes fluviales entre Paris et Maisons-Alfort (Val-de-Marne)**. Au-delà, il s'agira de mettre en service un véritable **métro fluvial** sur la Seine, accessible selon les mêmes modalités que les autres modes de transports collectifs.

Pour renforcer sensiblement l'**offre de taxis dans la capitale**, nous proposons **une évolution législative qui permettra de transférer la compétence des taxis parisiens (actuellement placés sous tutelle préfectorale), à une «agence du taxi» regroupant des représentants de la profession, de l'État, du STIF et des collectivités concernées.**

En concertation avec les professionnels, nous mettrons en œuvre des aides adaptées au remplacement des véhicules, pour inciter les taxis à rouler propre (moins de 120g de CO<sub>2</sub> par km).

Nous négocierons également avec les représentants de cette profession, afin de tendre vers une **couleur unique** et un code lumineux plus clair sur la disponibilité des taxis.

Cette diversification globale de l'offre de déplacements se traduira par une simplification des moyens: **nous proposons la création d'un Titre intégral de mobilité (TIM)** qui, en synergie avec le STIF, donnera à chaque usager la possibilité d'accéder indifféremment à une voiture propre en libre service ou à un taxi, aux transports en commun (bus, métro, tramway), aux Velib', mais aussi à certains parkings.

Dans le même esprit, nous développerons avec le STIF et la RATP un **service d'information mobilité sur portables / PDA**: il sera possible de recevoir par SMS ou via un serveur vocal les horaires de passage des bus à proximité, la disponibilité des stations Vélib' de son choix, la localisation des stations de taxis, les conditions de trafic dans le métro afin de pouvoir optimiser en temps réel le choix de son mode de transport.

Nous développerons le **covoiturage** en développant les partenariats avec les sites

internet dédiés, et **en organisant dans plusieurs parkings de la Ville des «points de rencontre» de covoiturage**, afin de faciliter la mise en relation entre les personnes.

Dans le cadre du plan de déplacements de l'administration parisienne, un service spécifique de covoiturage sera organisé pour inciter les 48000 agents de la Ville de Paris, tout particulièrement ceux qui travaillent en horaires décalés ou habitent dans des secteurs mal desservis par les transports en commun, à privilégier le covoiturage plutôt qu'une utilisation individuelle d'un véhicule.

### **Transports collectifs: offre diversifiée, performance accrue**

L'opposition UMP s'est opposée à la réalisation du tramway sur les maréchaux sud, considérant que ce projet allait «à l'encontre de l'histoire». Dès 2012, la prolongation du tramway que nous avons lancée l'amènera jusqu'à la Porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>). Et notre objectif est bien de pousser cette extension jusqu'à la porte d'Asnières (17<sup>e</sup>), l'État ayant naturellement vocation à s'engager dans le financement de ce tronçon. Ce mode de transport aujourd'hui utilisé quotidiennement par plus de 100 000 usagers, sera complété par la connexion du tramway d'Issy-les-Moulineaux à la Porte de Versailles en 2009, puis, par la suite, celle du tramway de Seine-St-Denis (tram'y) à la Porte de la Chapelle, au futur pôle Éole-Évangile (nouvelle gare de la ligne E du RER et station du tramway des Maréchaux).

L'amélioration du service des transports de surface s'accompagnera d'un **renforcement de la fréquence des bus, déjà enclenché par le STIF depuis sa décentralisation en 2005**. Dans ce cadre, **la Ville de Paris défendra, sur les lignes Mobiliens aménagées, le principe d'une fréquence minimale de 5 minutes aux heures de pointe et de 10 minutes le reste de la journée**.

**Nous développerons en outre de nouvelles navettes de quartier, notamment dans le 15<sup>e</sup> et dans les arrondissements centraux de Paris.**

Parallèlement, nous développerons avec le STIF, la RATP et la SNCF une action prioritaire sur **l'amélioration du réseau souterrain du métro et des RER**, confronté à une congestion d'ores-et-déjà évidente sur certaines lignes. Nous proposons en particulier:

- une **modernisation du matériel roulant** (rame à double niveau pour le RER A);
- une **amélioration de la fréquence aux heures de pointe** (mise en place du système Ouragan en 2011 avec une rame toutes les 90 secondes);

- **l'extension maximale de cette fréquence, le matin et le soir**, afin de mieux étaler les flux quotidiens de voyageurs sur une amplitude horaire ainsi élargie;
- de passer aux heures creuses à une fréquence d'un métro toutes les 3 minutes jusqu'à 20h30, et toutes les 5 minutes au-delà.

Désengorger la **ligne 13 du métro, totalement saturée aux heures de pointe, implique d'en dédoubler la portion la plus critique** : cela passe par à la prolongation de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen via la Porte de Clichy, projet prioritaire auquel nous participerons financièrement. En attendant cette extension, nous mettrons en place des navettes de bus avec le STIF et les communes voisines.

Nous soutiendrons également - y compris financièrement - la **réalisation d'un métro de rocade autour de la capitale**, ce projet majeur étant essentiel pour répondre aux besoins de déplacements de banlieue à banlieue, et parce qu'il contribuera à désengorger le réseau de métro parisien.

**Enfin, au sein du STIF, nous soutiendrons comme un objectif majeur, l'accélération du plan d'accessibilité du métro aux poussettes et fauteuils de personnes handicapées.**

### **Des réponses fonctionnelles à chaque usager de Paris**

Nous **développerons sensiblement l'offre de stationnement résidentiel, à tarif préférentiel** (jusqu'à -30 % par rapport aux prix du marché) en mobilisant les places disponibles dans les parcs existants (publics, bailleurs sociaux, privés). Nous **construirons là où le manque de places est confirmé, des parkings résidentiels** (exemples : parkings Cardinet dans le 17<sup>e</sup> et Frémicourt dans le 15<sup>e</sup>). Nous expérimenterons dans certains quartiers le stationnement résidentiel la nuit sur les aires de livraison. **Les avantages actuellement accordés aux véhicules électriques - stationnement résidentiel gratuit, et une heure de stationnement rotatif gratuit - seront étendus à l'ensemble des voitures propres.**

Nous **développerons des parkings relais avec la Région et le STIF**, dotés de services renforcés et correspondances facilitées avec les modes alternatifs à la voiture (vélo, bus, tramway, métro, RER).

**Nous doublerons le nombre de places de stationnement pour les deux roues motorisés et vélos** sur l'espace public (23 000 ont déjà été réalisées depuis

2001), notamment en mobilisant des espaces sur trottoirs, dès lors que cela ne gêne pas les piétons (entre les arbres ou les mobiliers urbains, à la place des potelets anti-stationnement...). L'offre de stationnement sera diversifiée afin de limiter les contraintes d'encombrement sur l'espace public et de répondre à différentes situations : stationnement courte ou longue durée, domicile, bureau équipements, espace public. Nous mettrons en place un **programme de parcs à vélos de conception architecturale innovante qui proposera un stationnement sécurisé.**

Nous développerons les **places pour deux roues motorisés dans les parkings souterrains avec des tarifs favorables.**

Un «**Monsieur Moto**» sera désigné, interlocuteur privilégié des motards pour la prise en compte des deux roues dans la ville.

Nous poursuivrons la création, au cœur de Paris, **d'espaces logistiques permettant l'organisation de livraisons moins polluantes.**

Nous encouragerons le **développement du fret fluvial et ferroviaire**, sur le modèle de Monoprix à Bercy : les marchandises arrivent au centre de l'agglomération parisienne par le train ou le fleuve, et sont livrées aux points de vente dans Paris par des véhicules moins polluants.

Nous prônons également, en liaison avec la RATP et la SNCF, **le recours expérimental au RER, au métro et/ou au tramway pour le transport de marchandises à certaines heures la nuit.**

En lien avec les professionnels, nous adapterons le règlement de livraison afin de favoriser l'utilisation de véhicules non polluants, par exemple en leur permettant de livrer sur des plages horaires élargies lorsqu'ils sont moins bruyants et moins polluants.

Enfin, nous soutenons, avec la Région Île-de-France, la mise en place progressive d'un **péage pour les poids lourds**, proportionnel à la distance parcourue sur le réseau routier francilien ainsi qu'au niveau de pollution des véhicules.

Nous adopterons un **plan global pour le piéton** à Paris, comprenant une modernisation de la signalétique, la poursuite des actions engagées pour une sécurité accrue (élargissement des trottoirs, traitement des carrefours, créations de feux tricolores, aménagements de protection autour des écoles), la création des trottoirs traversants (passages piétons dans la continuité des trottoirs) dans les secteurs à forte densité piétonne, l'aménagement de traversées piétonnes et cyclistes au niveau de grandes places et portes. En concertation étroite avec les habitants et les commerçants concernés, nous créerons de nouvelles rues piétonnes, permanentes ou le dimanche.

## **Mieux aménager l'espace public, pour une meilleure mobilité de ses usagers**

Depuis 2001, de nombreuses actions ont été conduites, visant à organiser un nouveau partage de l'espace public entre les différents usagers: piétons, vélos, bus, tramway, 2 roues motorisés, voitures, avec également un grand nombre de petits aménagements pour plus de confort et d'accessibilité. S'il s'agit de prolonger cette ambition, tous les enseignements doivent être tirés de ce qui a été fait, notamment pour mieux prendre en compte les besoins de tous, (en particulier ceux des personnes à mobilité réduite), avec un objectif d'amélioration du service.

À cet égard, certains aménagements réalisés durant cette mandature montrent, à l'usage, que des améliorations sont nécessaires. C'est le cas des boulevards Saint-Marcel, Port-Royal et Magenta. Nous leur apporterons les modifications adaptées, visant à rendre ces aménagements plus lisibles pour tous (piétons et cyclistes, mais aussi automobilistes).

Cette ambition sur l'espace public se traduira par la poursuite de la **mise en valeur de la Seine** et des canaux. Nous voulons développer encore les usages: transport de marchandises et de personnes, tourisme fluvial, continuités piétonnes et cyclistes. Nous entendons travailler à une **reconquête progressive des voies sur berges**. Comment admettre que ce site unique puisse demeurer indéfiniment à l'état d'autoroute urbaine? Cet objectif sera conditionné à un renforcement de l'offre de transport alternative et à une baisse adaptée du niveau global de la circulation dans Paris, notamment sur cet axe de transit. Bien entendu, ce processus donnera lieu à une concertation approfondie avec l'État et les communes limitrophes. C'est une vraie ambition urbaine qui motive un tel projet: recréer les conditions d'une qualité de vie sur chacun des tronçons reconquis, rénover les lieux, développer des activités diverses toute l'année comme Paris Plage en donne une illustration féconde une fois par an et permettre ainsi à chacun de se réapproprier cet espace remarquable.

Nous développerons de nouveaux mobiliers pour de nouveaux usages (mobilier urbains intégrant le numérique, accroches vélos...).

La qualité du service nocturne nous conduira également à travailler, dans le cadre du STIF, sur le **renforcement de l'offre de bus Noctilien par une amélioration des conditions d'attente des usagers la nuit**, aux stations, pour en faire des lieux confortables avec des services (exemple: station Châtelet).

Enfin, certains axes et places de la capitale appellent des interventions nouvelles.

Par exemple :

- Sur les grands boulevards : en vue de redonner à cette artère toute son attractivité, nous reprendrons la réflexion sur la mise à double sens avec la Préfecture de Police (compétente sur cet axe), les mairies d'arrondissement et la RATP, en concertation avec les riverains, les commerçants. Elle s'appuiera sur une étude précise des impacts et une évaluation de l'offre de transport à mettre en place en parallèle, permettant d'éviter toute congestion accrue et des reports de circulation dans les quartiers environnants.
- Pour la rue de Rennes et la place du 18 juin 1940, en s'appuyant sur les résultats de la concertation déjà menée, nous nous attacherons à sécuriser, pacifier et embellir l'espace. Nous proposons à la fois de réduire les nuisances liées au trafic automobile sans remettre en cause les conditions de circulation, et d'améliorer la qualité de vie des riverains et des visiteurs par un élargissement des trottoirs accompagné de plantations d'arbres.
- Place de Clichy : notre ambition visera à transformer ce carrefour routier en une place urbaine au profit de la qualité de vie des quartiers riverains, en poursuivant la continuité piétonne et cyclable des promenades plantées des boulevards Clichy et de Batignolles.
- Place de la République et place de la Nation : nous proposons de faciliter la circulation des cyclistes, d'améliorer les cheminements piétons, de sécuriser les traversées piétonnes, de faciliter les échanges entre la place et les accès au métro, tout en veillant à mettre en valeur le paysage et la composition de la place.

### 3 • Paris, engagé dans le défi mondial pour l'environnement

Face au défi environnemental qui désigne une menace planétaire, il faut des actes.

Depuis 2001, préserver l'environnement et faire évoluer nos habitudes a donc constitué une priorité constante : toute l'action municipale a été fondée sur cet impératif, qu'il s'agisse des déplacements, des crèches, des logements de l'Office HLM

(OPAC) réalisés en Haute Qualité Environnementale (HQE) ou de la consommation d'électricité dont la part destinée à l'éclairage public a diminué de 80 %. D'ores et déjà, nous avons entamé la création de véritables **éco-quartiers**, comme aux Batignolles, Rungis, Pajol, Boucicault ou Claude Bernard, dont toute la logique d'aménagement repose sur le recours systématique aux énergies renouvelables et à la maîtrise des déperditions d'énergie.

Sur cette base, nous entendons atteindre des niveaux de performance très élevés dans le domaine environnemental.

Ainsi, le **Plan Climat** que le Conseil de Paris a adopté en octobre 2007 fixe des objectifs particulièrement ambitieux: réduire de 25 %, par rapport à 2004, l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) produites à Paris à échéance 2020. **Pour la prochaine mandature, nous nous fixons pour objectif de réduire ces émissions de 15 %.**

**Pour tous les programmes nouveaux**, en ZAC ou relevant des bailleurs sociaux, nous tendrons vers l'objectif d'un bilan énergétique neutre, voire positif. Un **grand plan de réhabilitation des 171 000 logements sociaux**, sera engagé, en visant un objectif de réduction de 30 % des consommations énergétiques en 2020.

Dans ce cadre, nous portons une ambition claire: **faire de Paris une capitale mondiale de l'énergie solaire**. L'installation de 3 300m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur les toits de la halle Pajol préfigure l'émergence de la plus grande unité de production photovoltaïque installée au cœur d'une ville en France. De même, l'Office HLM de Paris installera 10 000m<sup>2</sup> de ces panneaux, sur les immeubles qu'il gère. Les nouvelles constructions relevant de la municipalité ou des bailleurs sociaux de la Ville seront systématiquement équipées de capteurs solaires. Plus largement, la Ville engagera, en partenariat avec les copropriétés volontaires, un vaste plan d'installation de panneaux photovoltaïques là où c'est techniquement possible. Au total, ces actions devront permettre **l'installation de 200 000m<sup>2</sup> de panneaux solaires d'ici 2014.**

Partout où c'est possible, le recours à la géothermie, (c'est-à-dire à l'utilisation des caractéristiques thermiques des nappes d'eau en sous-sol), devra être envisagée. L'eau, bien rare, bien précieux, ne doit plus être gaspillée ou polluée. Quand une surface conséquente sera urbanisée, donc imperméabilisée, des ouvrages de stockage des eaux pluviales seront programmés, sur site, afin d'éviter, en cas de forte pluie, un

débordement du réseau d'égout et une pollution de la Seine. Les eaux récupérées sur les toitures seront utilisées pour l'arrosage des jardins, et sous réserve d'une évolution de la réglementation, notamment pour les sanitaires des immeubles de bureaux.

Par ailleurs, l'isolation thermique et phonique des bâtiments sera recherchée par un **recours privilégié à la végétalisation des murs pignons et des toitures**. Cette solution, favorable à la filtration du gaz carbonique et des poussières issues de la pollution atmosphérique, sera mise en œuvre dans la totalité des bâtiments municipaux nouvellement construits ou rénovés.

**Une Agence Climat sera mise en place**. Guichet unique pour les propriétaires et locataires parisiens, son rôle sera notamment **de les informer** sur la façon d'agir dans le **bâti ancien** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le gaspillage énergétique, sur les aides et subventions disponibles, et d'apporter une **capacité de diagnostic** sur la situation des locaux et les travaux à entreprendre.

Pour accompagner les copropriétés **désireuses de conduire des travaux d'isolation acoustique et thermique dans les logements**, la Ville mettra en place un **programme d'amélioration des performances énergétiques du bâti parisien** (neuf et ancien) reposant sur des exonérations de taxe foncière, en fonction des évolutions législatives attendues au niveau national, et des subventions spécifiques accordées sur la base de critères relatifs à la nature du bâti et aux niveaux de ressources des propriétaires.

Ces travaux contribueront également à améliorer l'isolation acoustique des logements, en réponse à l'une des préoccupations majeures des Parisiens, **la lutte contre le bruit**.

Celle-ci sera complétée par une **intervention sur la voirie publique** – utilisation de revêtements routiers moins bruyants – et par la modernisation de la flotte des véhicules notamment municipaux (deux roues électriques, bennes moins bruyantes, travail avec les livreurs...).

Les **nuisances sonores subies par les 200 000 riverains du périphérique** appellent une intervention spécifique et ambitieuse : après les deux **couvertures du périphérique** réalisées pendant cette mandature (porte des Lilas et porte de Vanves), nous lancerons de **nouveaux projets** concernant quatre sites prioritaires : entre la porte de la Chapelle et celle d'Aubervilliers ; porte de Montreuil ; ponctuellement entre la porte d'Ivry et de Vanves ; Porte des Ternes/Porte de Champerret (sous réserve pour ce dernier site que l'État apporte la contribution financière qu'il a promise). Sur les

autres tronçons, et notamment là où il n'est pas possible, même à long terme, de couvrir le périphérique, nous installerons des **écrans phoniques** ou mettrons en place des dispositifs de limitation du bruit pour protéger les logements situés à proximité de cette infrastructure

## 4• Paris, capitale de l'innovation

Paris est ouverte aux créateurs, aux inventeurs, aux scientifiques. L'époque actuelle est riche d'innovations technologiques et dans les vingt prochaines années, la prospérité des métropoles internationales reposera en partie sur des entreprises, des techniques, des métiers, des produits et des services qui n'ont pas encore vu le jour. Une compétition pacifique mais intense existe entre les grandes villes européennes – Londres, Berlin, Barcelone, Milan ou Amsterdam – et mondiales – New York, Hong Kong, Shanghai ou Tokyo – pour attirer sur leur territoire ces entreprises innovantes, porteuses d'emplois à forte valeur ajoutée.

Dans cadre, Paris dispose d'atouts importants : des universités et des écoles d'ingénieurs de grande qualité, des laboratoires de recherche de niveau mondial, des talents et des compétences reconnues dans l'économie de la création (mode, luxe, design, artisanat d'art), de la connaissance (biotechnologies, environnement, réseaux, technologies de l'information, nanotechnologies) ou dans l'économie financière (Euronext, gestion de fonds).

Toutes les études mesurant l'attractivité mondiale des capitales confirment que Paris est au coude à coude avec Londres. Notre cité est même la destination privilégiée des investisseurs internationaux à l'horizon 2010, notamment sensibles aux 2 millions de mètres carrés économiques autorisés par le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Dès 2001, notre collectivité s'est saisie de cet enjeu de l'innovation, largement négligé par le passé. Nous avons investi 400 millions d'euros dans le développement et la rénovation des universités parisiennes, et nous avons créé des pépinières pour accueillir les jeunes pousses : Paris Biopark, la pépinière Cochin, la rue des Haies dans le 20<sup>ème</sup> pour le numérique ou la pépinière pour les jeunes pousses de design à République. La Ville participe également aux pôles de compétitivité aux côtés des entreprises, de l'État et de la région Île-de-France. Enfin, elle s'est engagée pour faciliter l'émergence des réseaux du futur – fibre optique, wifi, wimax –, infrastructure indispensable à l'épanouissement de cette nouvelle économie.

La prochaine mandature fera du soutien à l'économie de l'innovation une priorité de premier rang. Nous le relèverons par un engagement financier sans précédent, véritable signal de l'ambition parisienne pour le XXI<sup>e</sup> siècle: **1 milliard d'euros seront mobilisés pour l'Université, la Recherche et l'innovation**, agrégeant l'ensemble de nos efforts d'investissement pour l'innovation. Nous viserons en outre l'objectif de mobiliser un montant équivalent auprès de nos partenaires (Europe, État, Région, acteurs financiers et économiques).

**Nous créerons de nouvelles pépinières:** BIOPARK 2 à Ivry, le projet ParisParc en plein cœur de Jussieu, l'Institut du cerveau et de la Moelle à la Pitié Salpêtrière, une pépinière culturelle au 104, rue d'Aubervilliers, une pépinière sur les éco-activités dans la Zone d'Aménagement Concerté Pajol, une autre sur les métiers de l'édition dans le 6<sup>e</sup> arrondissement.

À la fin de la mandature, **Paris disposera de 100 000 m<sup>2</sup> de pépinière et d'incubateurs pouvant accueillir les créateurs d'entreprises innovantes** dans toutes les spécialités, avec une attention particulière pour les activités liées au développement durable, dont le potentiel est considérable, en particulier en terme de créations d'emplois non délocalisables.

**Nous aiderons les PME, les jeunes pousses et les entrepreneurs individuels à accéder au très haut débit dans le cadre du plan «Paris, ville numérique»** qui favorise le développement volontariste des réseaux sans fil et de la fibre optique à Paris.

**Nous créerons l'Agence Parisienne de l'Innovation** dont la mission ne sera pas d'ouvrir un énième guichet de subventions aux jeunes entreprises innovantes, mais au contraire de passer avec elles de vrais conventions pour expérimenter leurs produits et leurs services.

Cette agence mobilisera la puissance de la commande publique parisienne pour susciter des innovations dans les biens, les services, et les modèles économiques.

En synergie avec la Chambre de commerce et d'Industrie de Paris, **nous refonderons l'Agence de Développement Économique de Paris** pour en faire le lieu de définition de la stratégie économique métropolitaine entre les acteurs privés et publics. Cette agence sera présidée par un chef d'entreprise de stature internationale et sa stratégie sera définie par un conseil d'entrepreneurs, véritables ambassadeurs économiques

de Paris à l'international. Les missions de cette agence seront fortement réorientées, en liaison avec la Région, afin de porter un ambitieux projet de promotion de Paris à l'échelle mondiale afin d'accueillir les entreprises innovantes : «investir à Paris».

**Nous créerons, en partenariat avec l'Académie de Paris, une école primaire et un collège internationaux**, pour favoriser la mobilité internationale des universitaires et des cadres étrangers. Nous soutiendrons les initiatives de regroupements des universités et centres de recherche en finançant des projets présentés par des structures universitaires fédératives, et notamment des Fondations d'universités. En effet, nos universités sont affaiblies par leur dispersion sur plusieurs centaines de sites dans tout Paris, ce qui complique les contacts quotidiens entre professeurs et étudiants, et limite les liens avec les activités s'appuyant sur la communauté universitaire (jeunes pousses innovantes, activités culturelles...).

Il est en outre nécessaire de penser le développement universitaire autour de quelques grands pôles urbains rapprochant l'enseignement, la recherche, des logements pour les étudiants et les chercheurs, des incubateurs ou pépinières d'entreprises innovantes. Ces pôles doivent se concevoir à l'échelle de Paris Métropole, en partenariat avec les communes et départements voisins.

**La Ville de Paris financera des travaux importants dans trois grandes zones.**

La première dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements, autour de la Montagne-Sainte-Genève. La seconde se déploie le long de la Seine, à partir de Jussieu, vers la ZAC Paris Rive Gauche, en passant par la BNF et la Pitié Salpêtrière. La Ville continuera à y acquérir le foncier nécessaire pour terminer l'installation de l'université Paris Diderot et d'un pôle de langues. Cette zone a vocation à s'étendre vers Ivry, en partenariat avec les collectivités voisines. Nous proposerons enfin la constitution d'un troisième pôle dans le Nord-est parisien, à cheval sur Paris et Plaine Commune. **Ces trois zones combineront enseignement et recherche, logements, activités culturelles, incubateurs et pépinières.**

**Nous augmenterons l'offre de logements adaptés pour les étudiants en doctorat et les enseignants-chercheurs. Nous créerons une maison d'accueil des chercheurs et universitaires** regroupant tous les services nécessaires à leur installation à Paris, notamment pour les aider dans leurs démarches pratiques (crèches, logements, écoles). **Nous créerons 500 places en résidence hôtelière pour les doctorants, post doctorants et jeunes chercheurs** invités et favoriserons des conventions de réservation négociées entre les universités et les bailleurs.

La réussite de cette stratégie de l'innovation est aussi affaire de volonté collective. Préjugés et méfiance empêchent parfois la valorisation de la recherche publique, le dépôt de brevets, la collaboration efficace entre le monde de l'université et de la recherche publique et celui de l'entreprise, des «business angels» et des sociétés de capital risque. L'agence parisienne de l'Innovation aura aussi pour mission de décloisonner, d'organiser le dialogue, de faire «bouger les lignes». Une politique urbaine efficace doit permettre de mieux organiser le cycle de l'innovation : formation, recherche, développement, création d'entreprises, internationalisation. Une bonne part du dynamisme et de la prospérité de Paris se joue dans la réussite de cette stratégie.

## 5 • Lutter sans merci contre le chômage à Paris

Chacun doit pouvoir exercer une activité, parfois au bout d'un long parcours d'insertion ou dans le secteur non marchand. L'emploi désigne un enjeu majeur pour l'intégration dans notre société et pour l'accès à une autonomie durable. C'est pourquoi nous avons développé une politique intense de lutte contre le chômage qui a entraîné des effets concrets puisque celui-ci a baissé de 28 % depuis 2003 dans la capitale contre seulement 18 % sur le plan national. Le taux de chômage parisien, traditionnellement très élevé, reste cependant très légèrement supérieur à celui de la France. **Nous nous fixons pour objectif d'installer durablement le taux de chômage parisien à un niveau inférieur à la moyenne nationale.**

**Nous augmenterons le financement des formations proposées aux chômeurs et initierons une table ronde en 2008 sur l'offre de formation** avec tous les partenaires pour mieux répondre aux besoins des entreprises parisiennes.

- Tous les Parisiens qui ne maîtrisent pas notre langue pourront **accéder à une formation**, sanctionnée par un «diplôme initial de langue française».
- La maîtrise des nouveaux outils de communication étant un atout dans la recherche d'emploi, **les formations informatiques seront développées.**
- **Nous proposerons des forums de recrutement** sur le modèle de «Paris pour l'emploi» (plus de 5 800 embauches, dont 70 % en CDI en 2006) en les spécialisant notamment dans le secteur des métiers porteurs à Paris (bâtiment, développement durable, hôtellerie, restauration, services aux personnes). Dès

2008 nous organiserons un forum de recrutement dédié aux seniors: la Ville développera d'ailleurs un programme de « coaching » spécifique pour les cadres seniors au chômage, destiné à faciliter la reprise d'activité.

- **Nous intégrerons systématiquement une dimension d'accueil et de préparation des personnes handicapées au forum de recrutement Paris pour l'Emploi**, comme nous l'avons fait en 2007, **et accroîtrons le soutien à toutes les initiatives en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés** (forum de recrutement spécifique, sensibilisation des entreprises...). **La Ville de Paris donnera d'ailleurs l'exemple en parvenant au taux d'emploi de 6 %** au cours de la prochaine mandature avec une politique d'aménagements de postes, de tutorat, de formation; de télétravail, et d'achats en direction du secteur protégé.

En nous appuyant sur les résultats positifs de l'expérience conduite dans les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>, **nous créerons un Plan Local d'Insertion et d'Emploi** pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi en difficultés: s'appliquant dans un premier temps aux 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, il s'étendra ensuite à d'autres arrondissements parisiens, notamment les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>. Nous **aiderons les jeunes non qualifiés à accéder à un premier emploi**: en complément de l'action des missions locales, nous développerons le **placement en emploi par des organismes privés et des associations** et nous développerons l'expérience positive (740 recrutements en 2007) d'un **forum de recrutement dédié aux jeunes qui peinent à trouver un premier emploi**.

**Nous implanterons des Maisons du développement économique et de l'emploi** dans les arrondissements qui en sont dépourvus et qui connaissent des taux de chômage élevés (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>). Nous renforcerons l'accueil des chômeurs créateurs d'entreprise, notamment **en intégrant Paris Initiative Entreprise dans l'Est de Paris**. Nous renforcerons le nombre de chômeurs créateurs aidés par l'ADIE. Nous souhaitons également passer de 5 à 10 coopératives d'activité et d'emploi.

**Nous doublerons le potentiel du secteur de l'insertion par l'activité économique** (régies de quartier, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion...) en créant une pépinière pour accompagner les projets, en développant les commandes publiques et en dédiant 10 % des surfaces des hôtels d'activité municipaux à des activités qui jusque là y avaient peu accès: insertion par l'activité économique, micro-créateurs, services aux personnes....

**Nous soutiendrons en outre des projets d'insertion capables de remettre au travail y compris les personnes très désocialisées**, et ce, en partenariat avec les associations qui gèrent les centres d'hébergement, comme nous l'avons déjà fait avec Emmaüs par exemple.

Paris compte 55 000 allocataires du RMI, en diminution de plus de 6 000 en deux ans malgré la dégradation de la couverture des chômeurs par le régime d'assurance chômage. En 2001 seuls 12 % des allocataires s'engageaient dans un parcours d'insertion: aujourd'hui, près de la moitié d'entre eux le font. **Nous nous fixons pour objectif de doubler le nombre d'allocataires du RMI qui retrouvent un emploi** grâce aux dispositifs financés par le Département de Paris (passer ainsi de 6 000 à 12 000 personnes).

**Nous développerons des dispositifs innovants pour améliorer les possibilités de cumul entre le RMI et salaire** afin d'encourager le retour à l'emploi, dans le cadre des dispositions légales. Nous poursuivrons **la création d'espaces-insertion** en vue de couvrir l'ensemble du territoire parisien, et de garantir un entretien mensuel pour les allocataires du RMI.

**Nous développerons en particulier un dispositif spécifique pour les artistes** avec une véritable cellule d'appui pour les aider à trouver un emploi dans le secteur artistique et de la communication, à se réorienter s'ils le souhaitent, ou à trouver un emploi complémentaire. Nous soutiendrons les coopératives et les régies culturelles.

## 6• Urbanisme, architecture: une ambition pour le visage de Paris

Depuis sept ans, 10 nouvelles ZAC ont été lancées. Plus de 70 opérations d'aménagement sont en cours de réalisation ou engagées, couvrant 10 % de notre territoire hors les bois. Parallèlement, un nouveau Plan Local d'Urbanisme a été adopté en 2006, pour asseoir cette dynamique et contribuer à un rééquilibrage du territoire parisien, historiquement marqué par des différenciations fortes, en matière de logements et d'emplois, entre le nord-est et le sud-ouest. Ce PLU a également introduit un nouveau dispositif de pro-

tection patrimoniale qui concerne plus de 5 000 bâtiments, en complément des 1 900 protections de l'État au titre des monuments historiques.

### **Répondre à cinq enjeux majeurs :**

- faciliter la vie quotidienne en améliorant le cadre de vie, les conditions de vie en ville;
- faire face aux besoins importants en logements;
- faire une ville durable;
- contribuer à une ville active et dynamique au sein de l'agglomération et de la région;
- créer de véritables œuvres d'art architecturales et urbaines.

Nous nous imposerons trois exigences : une mise en œuvre volontariste du Plan Climat; une pratique soutenue de la concertation, du dialogue; la préservation du patrimoine existant et l'invention du patrimoine de demain.

### **Aménager l'espace public pour renforcer l'offre de logements**

Pour produire de nouveaux logements, nous rachetons des immeubles existants, mais nous investissons surtout des terrains encore disponibles. Ce sera le cas pour la Gare de Rungis dans le 13<sup>e</sup>, Boucicaut dans le 15<sup>e</sup>, la Gare de d'Auteuil dans le 16<sup>e</sup> et les Batignolles dans le 17<sup>e</sup>. Nous poursuivrons la requalification de quartiers faubouriens comme la Cité Prost (11<sup>e</sup>), Brulon Citeaux (12<sup>e</sup>), Château Rouge (18<sup>e</sup>), Ourcq-Jean Jaurès (19<sup>e</sup>), Vignoles Est et Planchat Vignoles (20<sup>e</sup>).

Cette dynamique sera amplifiée avec une large place pour les logements sociaux et privés à loyer maîtrisé. Nous interviendrons ainsi dans les secteurs Charolais (12<sup>e</sup>), Saussure (17<sup>e</sup>) et Chapelle Internationale (18<sup>e</sup>). Nous poursuivrons notre politique d'acquisition de terrains et immeubles, notamment auprès de l'État, avec notamment les sites des casernes bd Ney (18<sup>e</sup>), secteur Reuilly-Diderot (12<sup>e</sup>) et rue Saint-Didier (16<sup>e</sup>). Les importants sites de l'AP-HP à Saint-Vincent de Paul et Broussais (14<sup>e</sup>) auront vocation à accueillir de nouveaux logements ainsi que des équipements publics, culturels et sociaux.

### **Soigner les « blessures » du passé**

Des erreurs architecturales et urbaines terribles ont été commises dans les années 1960 et 1970 lorsque des quartiers entiers ont été rasés et remplacés par un urbanisme

de dalles surmontées de barres et de tours. Une réparation s'impose. C'est ainsi que nous avons engagé la rénovation des Halles dans le 1<sup>er</sup>, des Olympiades dans le 13<sup>e</sup>, du Front de Seine dans le 15<sup>e</sup>, de la Cité Michelet dans le 19<sup>e</sup> et Saint-Blaise dans le 20<sup>e</sup>.

Cette ambition pour un nouveau visage de Paris trouve tout son sens sur la **cou-ronne**, délaissée au cours des décennies précédentes. Or la couronne se trouve non pas en périphérie de Paris mais au centre de notre métropole.

Beaucoup a déjà été entrepris depuis 2001, notamment grâce au **Grand Projet de Renouveau Urbain** qui vise à apporter la même qualité d'espaces publics, d'architecture, d'équipements, de services dans ces quartiers que dans le centre de Paris. **L'investissement consacré aux 11 quartiers GPRU, de l'ordre de 100M€ dans cette première mandature, sera doublé sous la prochaine mandature, atteignant ainsi 200 M€.**

Le choix des Maréchaux pour l'implantation du tramway, constitue un levier exceptionnel pour accélérer la mue de ces territoires.

### **Créer des continuités urbaines**

Des projets de grande ampleur sont déjà en train de naître entre Paris et ses voisins, grâce à deux couvertures du périphérique (porte des Lilas et porte de Vanves).

**Nous lancerons de nouveaux projets de couverture** en les insérant dans des opérations d'aménagement, de part et d'autre du périphérique, avec nos voisins. C'est ainsi qu'entre la porte de la Chapelle et celle d'Aubervilliers est étudiée, avec Plaine Commune, la création d'un véritable quartier intercommunal, avec des logements, de l'activité, des espaces verts, incluant la couverture du périphérique. Nous procéderons de la même manière pour les autres tronçons du périphérique que nous entendons traiter prioritairement dans la prochaine mandature : porte de Montreuil; ponctuellement entre la porte d'Ivry et de Vanves; Porte des Ternes/Porte de Champerret.

Nous renforcerons encore la présence de la nature en ville (le végétal sous toutes ses formes, l'eau, les ambiances...). Une consultation d'architectes-paysagistes sera organisée pour recueillir des propositions innovantes à mettre en œuvre en priorité de part et d'autre des boulevards des Maréchaux pour créer une «**couture verte**» **entre Paris et les communes riveraines**, mais aussi dans les quartiers : chaque conseil de quartier pourrait choisir un lieu, soit 121 lieux dans Paris.

Nous voulons créer des continuités urbaines sur l'ensemble de la couronne et en particulier au niveau des **portes de Paris** les plus importantes (par exemple les portes de la Chapelle, d'Aubervilliers, de Pantin, de Montreuil, d'Italie, d'Auteuil, de Clichy...) qui doivent devenir de véritables places, au coeur de l'agglomération.

### **Hauteurs...**

**Nous mènerons le débat nécessaire sur les plafonds de hauteur et la densité.** Dans ce débat, il ne faut écarter aucune hypothèse: pourquoi ne pas monter jusqu'à un peu plus de 15 étages pour du logement, voire beaucoup plus haut, à titre exceptionnel, aux abords du périphérique, pour des équipements publics et de l'emploi? L'objectif serait impérativement de réaliser des bâtiments de grande **qualité architecturale et de haute performance environnementale**, parfaitement insérés dans leur tissu urbain. Trois sites ont conduit plusieurs cabinets d'urbanistes et d'architectes à formuler de simples hypothèses: Porte de la Chapelle; Bercy Poniatowski; Masséna Bruneseau. Si les projections ainsi imaginées ne sont pas toutes convaincantes, elles confirment l'intérêt de cette réflexion et la possibilité, dans certains cas, d'envisager des interventions de ce type, au service d'une vraie ambition sociale et urbaine. L'objet n'est évidemment pas de surdensifier la couronne. Mais ce territoire doit être un espace de liberté; c'est là que doit s'inventer le Paris de demain en lien avec ses voisins: liberté d'inventer de nouvelles formes urbaines, de nouvelles formes architecturales. Cette ambition passe par une véritable dynamique au coeur de ces territoires, ou activités, promenades, jeux, expos, doivent s'intégrer au paysage local, les transformant en quelque sorte, en nouveaux «grands boulevards» de Paris... En tout état de cause, sur ce sujet difficile et ambitieux des hauteurs, rien ne s'accomplira sans dialogue et concertation avec les Parisiens.

### **Beauté et audace...**

Notre ambition pour Paris doit enfin permettre également l'émergence d'une architecture audacieuse dans le respect du patrimoine parisien. Ces innovations ont beaucoup concerné des opérations de taille petite ou moyenne (logements sociaux, équipements publics), mais aussi des réalisations architecturales ambitieuses, et profondément novatrices: la Fondation pour l'Art contemporain conçue par Franck Gehry, la Philharmonie de Paris conçue par Jean Nouvel, le nouveau forum des Halles avec la Canopée de Patrick Berger et Jacques Anziutti, les Docks en Seine de Dominique Jakob et Brendan Macfarlane...

## II

---

# Vivre à Paris : les Parisiens acteurs de leur ville

## I • Une « clé » pour chaque Parisien : la démocratie

En 2001, les Parisiens, par delà les clivages partisans, ont souhaité que soit mis un terme aux pratiques qui avaient profondément altéré le climat démocratique dans la capitale et souvent abîmé l'image de notre ville. Des emplois fictifs au clientélisme, en passant par l'opacité des décisions, cette période a malheureusement révélé des dérives nombreuses qui appartiennent désormais au passé.

Si Paris est aujourd'hui une ville active et dynamique sur le plan démocratique, l'enjeu de cette mandature sera d'aller plus loin encore, de créer de nouveaux instruments au service de l'expression citoyenne pour donner à chaque habitant un véritable rôle, un pouvoir d'influence accru dans l'élaboration des grands dossiers et dans la décision finale.

### **Citoyenneté active**

Nous donnerons aux Parisiens un pouvoir d'influence accru dans la conduite des politiques municipales : **une pétition signée par 5 % des citoyens conduira automatiquement à l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement ou du Conseil de Paris.**

L'ensemble des **Conseils d'arrondissement** seront d'ailleurs **retransmis sur Internet** afin d'assurer une meilleure visibilité des débats locaux.

De plus, **un Forum sera créé sur le site de la Ville (paris.fr)** afin de mieux recenser demandes et suggestions et de favoriser l'échange entre les citoyens eux-mêmes.

Ce Forum permettra également de **préparer en amont les comptes-rendus de mandat annuels du maire de Paris**, les citoyens pouvant poser questions ou demandes qui seront traitées lors de la réunion.

Un **rapport synthétique de cette « tournée » des vingt arrondissements sera publié chaque année sur le site de la Ville**, afin de recenser les principales attentes exprimées à cette occasion et d'en assurer un suivi concret.

### **Pluralisme**

Les principes de transparence et de pluralisme conduiront à **confier la présidence d'une Commission du Conseil de Paris à chacune des sensibilités qui y sont représentées**.

### **Concertation accrue et meilleur suivi des décisions**

Une **« Charte de la participation parisienne »** sera élaborée dès le début de la mandature, en synergie avec les mairies d'arrondissement, les représentants des conseils de quartiers et du monde associatif, puis soumise au vote des élus du Conseil de Paris. Par cette Charte, les mairies d'arrondissements et la Ville s'engageront vis-à-vis des Parisiens sur des modalités et des règles de concertation précises; pour les conseils de quartier, cette charte arrêtera des principes communs sur leur composition – la plus ouverte possible – et leur renouvellement régulier, les sujets sur lesquels leur consultation deviendra incontournable, la maîtrise de leur ordre du jour, le suivi de leurs demandes.

**Nous créerons également une « Commission parisienne du débat public » dont la présidence sera confiée à une personnalité extérieure et indépendante.** Composée d'élus, de membres des services techniques et de représentants du monde associatif, elle aura vocation à améliorer le fonctionnement actuel des méthodes de concertation, examiner en amont de tout projet d'aménagement, les modalités de concertation mises en place par la Municipalité, formuler des recommandations et surtout garantir le suivi effectif des procédures lancées, dans quelque domaine que ce soit.

Cette Commission pourra utilement s'appuyer sur les travaux d'un **service statistique autonome, que nous installerons**, afin qu'il mette en cohérence les données émanant des différentes directions de l'administration parisienne, produisant et collectant en outre toutes données et évaluations utiles, sur les politiques municipales.

Nous créerons en outre **une plateforme «e-participation» sur Internet** qui proposera aux Parisiens une information claire et rapide sur l'ensemble des opérations soumises à concertation, un portail direct vers les instances de démocratie locale et une participation interactive en ligne. Nous doterons chaque conseil de quartier d'un blog dans lequel il pourra mettre en ligne la retransmission vidéo de ses principales réunions.

Le bilan positif des **Comités permanents de concertation**, mis en place pour les opérations Paris rive-gauche et Les Halles, plaide en faveur d'une généralisation de cette formule, appliquée à toutes les grandes opérations d'aménagement parisiennes.

**La médiation** (prise en compte et traitement des contentieux entre les citoyens et la collectivité parisienne) **sera désormais confiée non plus à un(e) élu(e), mais à une personnalité indépendante reconnue**, désignée à cet effet.

### **Décentralisation**

Nous amplifierons la **déconcentration des pouvoirs vers les mairies d'arrondissement** pour tous les sujets qui appellent une réponse de proximité. Ainsi, **nous réserverons aux équipes d'arrondissement jusqu'à 25 % de l'enveloppe totale des subventions aux associations** afin que le soutien financier apporté aux actions locales soit accéléré et relève dorénavant des élus locaux.

Dans le même esprit, **les mairies d'arrondissement détermineront désormais l'affectation précise des crédits dont ils disposent**, pour tout ce qui concerne les petits travaux de voirie, l'entretien des espaces verts, ou les travaux courants dans les équipements de proximité.

En cohérence avec cette plus grande autonomie des mairies d'arrondissement dans leurs opérations locales d'investissement, **les conseils de quartier seront dotés de crédits d'études et d'investissements et seront associés à la définition des priorités d'investissement localisés retenues par l'équipe municipale d'arrondissement.**

### **Stimuler la vie associative**

La création des «Maisons des Associations» proposant des services gratuits a grandement facilité la vie quotidienne de milliers de petites ou moyennes associations. Chaque année, plus de 200 000 personnes profitent de ces services. Nous passerons à une nouvelle étape **en développant à plus grande échelle – notamment dans les**

**locaux vacants des bailleurs sociaux – des pépinières associatives** du type «Pépinière Mathis» (19<sup>e</sup>) ou «Maison des Associations de Solidarité» (13<sup>e</sup>).

## 2 • Une action spécifique pour la santé des Parisiens

Si la santé publique reste une compétence de l'État, la Ville a la volonté et la capacité de contribuer par sa politique globale à l'amélioration de la santé des Parisiens: diminution de la pollution, qualité de l'alimentation dans les cantines, renforcement des espaces verts, valorisation des activités sportives ....

Nous lancerons un **grand programme Paris Prévention Santé**, s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la santé (professionnels libéraux et hospitaliers, paramédicaux, associations spécialisées) et impliquant d'autres acteurs, notamment les centres sociaux parisiens et toutes les associations volontaires qui font du travail de proximité.

Nous mettrons en place des «**ateliers santé ville**» dans des quartiers défavorisés pour développer la prévention auprès de la population, mieux faire connaître l'offre de soins et tisser des réseaux entre les acteurs de santé, dans une logique de coordination par arrondissement, ce que nous mettons déjà en œuvre dans le domaine de la toxicomanie. Face aux risques de crises sanitaires, nous poursuivrons l'association de la population parisienne à un plan global de prévention.

Nous développerons un partenariat fort entre le champ social qui peut prendre en charge les personnes malades et le médico social pour éviter des hospitalisations, en particulier s'agissant des personnes âgées et de la santé mentale. Concernant la santé mentale nous souhaitons développer les conseils locaux de santé mentale qui permettent aux différents acteurs suivre de façon plus coordonnée les patients.

Nous développerons également nos **programmes de prévention auprès des jeunes**, notamment en créant une continuité de 0 à 16 ans des programmes de promotion de la santé, avec pour priorités la **lutte contre l'obésité des enfants (campagnes d'information, activités sportives, menu des cantines...)** et contre l'abus d'alcool ainsi que les addictions chez les jeunes.

Dans les crèches municipales et les écoles élémentaires, nous porterons la part d'alimentation d'origine bio à un minimum de 30 % des denrées utilisées.

Comme cela a déjà été engagé, nous équiperons l'ensemble des structures municipales accueillant du public et la voie publique de **défibrillateurs automatiques** pour lutter contre la mort subite par accident cardiaque.

**Nous réduirons les inégalités d'accès aux soins en favorisant l'installation de jeunes médecins généralistes** et en valorisant des modes d'exercice nouveau (regroupement de professionnels de santé, locaux adaptés notamment aux handicapés, installation concomitante de paramédicaux).

Nous créerons de **nouveaux centres de protection infantile dans l'Est de Paris** où les besoins des familles sont importants.

La **rédaction du futur plan stratégique 2010-2015** sera l'occasion d'inscrire les préoccupations des Parisiens vis-à-vis des **hôpitaux** notamment pour les urgences, les consultations, les personnes précarisées et les personnes âgées.

### 3 • Naître et grandir à Paris, puis s'engager dans notre vie collective...

**La promesse d'un Paris qui se projette dans le futur, c'est d'abord l'engagement d'un vrai mode de garde pour chaque famille.**

Grâce aux 5816 places ouvertes depuis 2001, Paris est aujourd'hui mieux dotée en crèches que la moyenne nationale. Mais sa démographie dynamique ainsi que le taux d'activité élevé des familles parisiennes impliquent d'intensifier cet effort prioritaire, autour de deux axes : la création de nouvelles places mais aussi l'intensification des formules de garde à domicile.

**Nous créerons 4500 nouvelles places de crèches d'ici 2014** en veillant à leur juste répartition entre les différents quartiers de Paris.

Ces nouvelles crèches seront construites en **haute qualité environnementale (HQE)**.

Dans chaque arrondissement, nous nous engageons à ce que les familles qui ont obtenu une place en crèche puissent trouver au moins une structure d'accueil ouverte entre 7h30 et 19h, et au-delà de ces amplitudes nous poursuivrons le développement des places à horaires atypiques (1500 actuellement).

Nous généraliserons les **conseils de parents dans les crèches** pour faciliter l'expression et l'échange entre parents et professionnels.

Nous développerons en outre **la qualité des repas** servis aux enfants en généralisant le recours aux produits issus de l'agriculture biologique.

Afin d'encourager la professionnalisation de la garde à domicile, **nous créerons un «label qualité garde à domicile»** attribué aux associations qui forment des personnels à la fonction «**d'auxiliaire parental**», proposant ainsi des solutions vraiment sécurisantes pour les parents.

Nous souhaitons étendre le **dispositif de garde relais à domicile sur des horaires atypiques, et financer pour des familles monoparentales aux revenus modestes le recours à des heures de baby sitting par une structure de l'économie sociale et solidaire.**

**La réussite scolaire de tous les jeunes Parisiens** constitue l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années, avec pour corollaire la nécessité de dépasser les trop grandes disparités entre quartiers et entre établissements.

Sans empiéter sur le champ de compétences de l'Éducation nationale, nous proposerons aux chefs d'établissements scolaires classés en politique de la Ville, et en partenariat avec l'Académie, des **contrats de réussite éducative**, afin de promouvoir le développement de leurs activités de soutien au-delà de l'offre scolaire actuelle.

L'annonce par le gouvernement de la suppression de la carte scolaire risque d'affaiblir peu à peu de nombreux collèges (classes fermées, jeu d'option restreint) et obliger les jeunes collégiens à des trajets de plus en plus longs pour avoir accès à une éducation de qualité. Nous exigerons de l'Académie un **rééquilibrage préalable et concerté de l'offre des options des établissements**, condition indispensable à l'éradication des ghettos scolaires.

**5 collèges (situés dans les 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>) et 14 écoles supplémentaires seront construits durant la prochaine mandature.**

Nous poursuivrons l'effort déjà engagé en matière d'accessibilité en doublant le nombre d'établissements (écoles et collèges) pouvant accueillir des élèves à **mobilité réduite** (ou avec un handicap sensoriel). **Nous doublerons également les possibilités d'accueil des enfants handicapés dans nos structures de loisirs** (centres de loisirs, classes de découverte, vacances arc en ciel) et 5 nouveaux centres de loisirs permettront d'accueillir à parité des enfants lourdement handicapés et des enfants valides, s'ajoutant aux 3 déjà ouverts.

Nous appliquerons à tous les collèges parisiens, un **dispositif de veille éducative pour les élèves exclus temporairement ou définitivement**, afin que ceux-ci conservent un lien avec le système éducatif.

**Nous doublerons l'équipement des écoles en micro informatique** et autres outils numériques de communication et des Espaces Numériques de Travail seront mis en place dans tous les collèges.

Nous instaurerons en outre **une tarification unique sur Paris pour les cantines scolaires** sur la base des quotients familiaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

**Développer l'offre de loisirs pour les adolescents**, nous conduira non seulement à prolonger nos efforts dans le domaine des centres d'animation (huit nouveaux centres créés depuis 2001), mais aussi à inventer d'autres réponses.

**Nous proposerons aux Collèges d'accroître contractuellement l'offre d'activités périscolaires pour les adolescents à l'intérieur même des établissements**, en développant notamment les ateliers artistiques et en permettant l'accès aux équipements culturels et sportifs des collèges en dehors des périodes de cours.

**Nous développerons également les possibilités de stages proposés aux 10-15 ans pendant les vacances scolaires.** Les «stages hebdo», qui touchent actuellement 3 000 jeunes par an dans le domaine sportif seront étendus aux disciplines artis-

tiques et culturelles (vidéo, arts plastiques, théâtre, musique..) avec pour **objectif au moins 10000 bénéficiaires.**

**Parce qu'être jeune dans la cité, c'est aussi être citoyen,** nous consoliderons le Conseil parisien de la jeunesse en le dotant d'un lieu spécifique. Nous créerons un nouveau site Internet tourné vers les jeunes Parisiens.

Au-delà de la Maison des initiatives étudiantes créée depuis 2001, **trois antennes seront créées (une dans le quartier Latin, une dans la ZAC Paris Rive Gauche, une à proximité de la Porte de la Chapelle).** Elles favoriseront les projets collectifs des étudiants et de leurs associations. Elles constitueront aussi, en lien avec le CROUS et les universités, des points d'accueil pour faciliter la vie étudiante à Paris.

**Nous aiderons en outre à la création de crèches dans les campus universitaires,** principalement destinées aux enfants des personnels, des étudiants, des enseignants-chercheurs, des invités mais aussi ouvertes aux autres parisiens.

La Ville **facilitera également les séjours à l'étranger des étudiants parisiens** dans le cadre des échanges internationaux des universités et grandes écoles. Nous proposerons des bourses pour ces étudiants (Erasmus et autres dispositifs), dans le cadre de conventions passées avec les établissements, sous réserve que ceux-ci valident pleinement dans leurs cursus les examens passés à l'étranger.

**Nous créerons un dispositif de soutien aux jeunes soucieux de développer un projet artistique** et nous organiserons une grande fête de la jeunesse avec l'appui du Conseil parisien de la jeunesse.

Les indicateurs en matière de scolarité ou de santé des enfants dans les quartiers classés en politique de la ville sont des signes inquiétants à prendre en considération. Nous voulons donc que la jeunesse de ces quartiers, souvent issue de l'immigration, puisse bénéficier d'une réelle égalité des chances pour construire un projet de vie. Nous créerons **4 lieux innovants pour accueillir les jeunes dans des quartiers en difficultés.** Nous créerons un second site pour l'école de la 2<sup>e</sup> chance qui sera prochainement installée rue d'Aubervilliers. **Nous traiterons les situations d'illettrisme** détectées à 18 ans au moment de la journée d'appel dans le cadre du projet «Savoir pour réussir».

## 4• Le sport, composante identitaire de la cité

**Le sport dans la ville**, c'est d'abord l'émergence de lieux, à la mesure des attentes et des pratiques: nous amplifierons l'effort de construction et de rénovation de piscines, de gymnases, de terrains sportifs de proximité... Parmi les projets en cours figurent notamment le Carreau du Temple (3<sup>e</sup>), le centre sportif Beaujon (8<sup>e</sup>), le centre sportif Tour des Dames (9<sup>e</sup>), le gymnase St-Lazare (10<sup>e</sup>), le gymnase Stadium aux Olympiades (13<sup>e</sup>), une nouvelle piscine flottante sur la Seine dans le 15<sup>e</sup>, le gymnase «Grenelle-Fédération» (15<sup>e</sup>), la réhabilitation de la piscine Molitor (16<sup>e</sup>), la rénovation du stade Jean Bouin (16<sup>e</sup>) ou le gymnase des Fillettes (18<sup>e</sup>).

Nous créerons un **centre équestre permanent** ouvert aux jeunes le soir et le week-end.

Nous **requalifierons les grandes plaines de jeux des bois de Boulogne et de Vincennes et mettrons en place le week-end, avec les concessionnaires, des navettes de bus pour desservir les différentes zones et activités au sein des deux bois.**

Nous tiendrons par ailleurs l'engagement pris dans le dossier de Paris 2012, de participer à hauteur de 20 M€ au projet de la Fédération Française de Tennis de construction d'un **dôme de 15 000 places**. Cet investissement dédié à l'avenir du Tournoi de Roland Garros implique, bien entendu, une position aussi claire de tous les partenaires concernés, à commencer par l'État.

### **Optimiser l'usage des équipements déjà existants**

se traduira par des actes:

- nous amplifierons l'adaptation des horaires des équipements, en concertation avec les personnels municipaux et associerons davantage les utilisateurs à leurs conditions d'utilisation; à ce titre, chaque piscine assurera au moins une ouverture au public par semaine, jusqu'à 21 heures et au-delà; de même, **sur les grands stades et les terrains d'éducation physique**, nous ouvrirons au moins, en accès libre, un terrain de jeu jusqu'à 22h durant les vacances scolaires.
- nous ouvrirons à la pratique sportive des équipements sous-utilisés, comme les terrains sportifs scolaires ou les parcs et jardins municipaux;

- nous développerons les partenariats avec les communes limitrophes pour l'usage conjoint d'équipements sportifs, comme nous l'avons déjà amorcé avec la création d'une piscine olympique à Aubervilliers dont la Ville finance 20 % de l'investissement.
- nous déconcentrerons davantage de moyens vers les arrondissements pour renforcer la pratique sportive de proximité.

### **Et, afin de conforter le tissu des clubs sportifs parisiens :**

Nous **créerons une Fondation du sport parisien**, ouverte aux entreprises, pour aider les clubs parisiens dans leur recherche de sponsors et de partenariats avec le secteur privé.

Nous **soutiendrons également les clubs parisiens dans leur recherche de bénévoles**, en mettant notamment à leur disposition les moyens de communication de la Ville.

## **5 • Environnement parisien : ambition, exigence**

**30 hectares d'espaces verts supplémentaires seront réalisés** (soit l'équivalent des surfaces du jardin du Luxembourg et du parc André Citroën réunis), **s'ajoutant aux 32 déjà créés depuis 2001**. Ils seront ouverts à de nouveaux usages. Figureront notamment, parmi les projets à venir : un « Balcon vert » de 3 300 m<sup>2</sup> entre les gares du nord et de l'est dans le 10<sup>e</sup>, un jardin écologique de 5 000 m<sup>2</sup> dans la ZAC de Rungis (13<sup>e</sup>), le jardin de 8 300 m<sup>2</sup> sur la couverture du périphérique à la porte de Vanves (14<sup>e</sup>), la transformation en espace vert accessibles au public de 6 ha des pelouses de l'hippodrome d'Auteuil, la deuxième tranche du parc de Clichy Batignolles, ou le jardin de 1,4 ha sur la couverture du périphérique de la Porte des Lilas (19<sup>e</sup>). Ce programme sera complété par de nombreux petits espaces verts réalisés sur des emprises disponibles dans les quartiers parisiens.

Dans ce cadre, **des tronçons de la Petite Ceinture seront transformés en « Coulée Verte »**. Une attention particulière sera apportée au développement de la biodiversité. Nous proposerons de nouveaux usages dans les parcs et les jardins de la

Ville, tels que lecture publique, la pratique de gym douce et de sport de détente, des cours de dessin ou de jardinage, les pique-niques, des activités de plein air pour les enfants des crèches, de maternelle et primaire.

**Chaque année depuis 1989, la perception qu'ont les Parisiens de la propreté** fait l'objet de mesures régulières : celles-ci ont mis en lumière le sentiment d'une dégradation constante entre 1994 et 2001. C'est pourquoi nous avons créé les moyens d'une amélioration sensible des résultats, en augmentant les effectifs de 500 postes et en doublant le budget d'équipement afin de doter nos agents d'engins de lavage plus performants. Si l'opinion des Parisiens s'est améliorée de 10 points depuis 2001, la situation reste insatisfaisante par bien des aspects, ce qui implique de franchir un nouveau cap dans ce combat pour la propreté de Paris.

Nous **donnerons aux maires d'arrondissement un rôle de pilotage au quotidien** sur le dispositif et sur la manière d'intervenir dans chaque arrondissement.

Cette évolution maintiendra intacte la bonne articulation actuelle entre collecte des déchets et nettoyage des rues, qui permet de mobiliser des moyens spécifiques, sur l'ensemble du territoire parisien.

À l'inverse, la délégation mécanique du dossier de la propreté aux maires d'arrondissements entraînerait inévitablement une désorganisation complète de ce service, et serait source d'inefficacité.

Nous **créerons une brigade spécialisée chargée de l'entretien aux abords des chantiers de voirie**, et ouvrirons **au moins une régie de quartiers par arrondissement, chargée de l'entretien des espaces végétalisés**, ainsi que de la conduite des actions de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la propreté.

En effet, parce qu'il n'y a pas de ville propre sans esprit de civisme, nous poursuivrons nos efforts de sensibilisation du public et assumerons la verbalisation des comportements inadaptés à cet enjeu de vie collective. Nous augmenterons à ce titre le nombre des agents verbalisateur.

Nous **viserons en outre une diminution de 10 % en 7 ans, du volume de déchets produits dans Paris.**

Trois nouvelles déchetteries seront notamment créées. En leur donnant une nouvelle vie, les déchets peuvent, par ailleurs devenir des produits et être réintégrés dans le circuit de consommation. **Nous créerons un nouveau lieu de collecte des**

**déchets pour les particuliers – la «Ressourcerie» - qui développera également une mission d'éducation à l'environnement** auprès de tous les types de publics.

Nous mettrons en place un système de **récupération «immédiate» des emballages inutiles dans les supermarchés**. Des points de **récupération des déchets de soin individuels seront installés dans toutes les pharmacies**. Ces déchets seront collectés par la Ville. **Dans tous les jardins publics et squares** de la Ville seront installés des équipements permettant aux Parisiens de **déposer leurs déchets végétaux**.

**Directement responsables de la qualité de l'eau potable consommée par les Parisiens, nous lancerons un grand plan de modernisation des réseaux et des usines de traitement d'eau, et de protection des captages**. Pour cela et en lien avec les communes et départements ruraux concernés, nous souhaitons préserver la qualité de la ressource en eau en amont de Paris en créant une filière agricole durable alimentant les Parisiens.

En 2001, l'ensemble du service de l'eau était délégué aux entreprises privées pour la distribution et à une société d'économie mixte de la Ville de Paris pour la production de l'eau. Dès 2003, la Ville a renégocié les contrats de distribution, réintégré les provisions abusives et exigé plus d'investissements pour les Parisiens. Aujourd'hui, nous souhaitons franchir une nouvelle étape à travers la **création d'un service public de l'eau**, plus efficace, plus transparent, et garant d'une eau de qualité au meilleur coût pour les Parisiens.

Ainsi, c'est un opérateur public unique qui gèrera toute la chaîne du cycle de l'eau, de la production à la distribution, s'appuyant bien entendu sur le savoir-faire technique et l'expertise des entreprises privées spécialisées, à travers des mission spécifiques.

Ce regroupement sera source de gains de productivité dont bénéficieront directement les usagers parisiens et permettra de viser la **stabilité du prix de l'eau pendant la prochaine mandature**, ainsi que la mise en place d'une tarification sociale garantissant le droit à l'eau pour tous.

## 6• Assurer la sécurité de tous

Dès 2001, nous avons fait de la lutte contre l'insécurité l'une de nos priorités, en assumant une logique de coproduction avec la Préfecture de Police. Ainsi, la contribution budgétaire de la Ville à la Préfecture de police a augmenté de 42 %, évolution sans précédent. Hostiles à la création d'une police municipale qui viendrait en concurrence avec la police républicaine dans notre capitale, nous entendons agir pour améliorer l'efficacité du dispositif actuel, tout en renforçant nos moyens propres dédiés à la prévention.

La Ville doublera donc son dispositif de correspondants de nuit – équipes professionnelles que nous avons créées et qui interviennent sur le terrain toute l'année de 16 h à minuit, 7 jours sur 7, pour assurer des missions de médiation, d'accompagnement et de veille sociale – en créant 100 postes supplémentaires pour couvrir 6 quartiers parisiens.

La Ville proposera aux bailleurs sociaux, avec un financement paritaire, de créer un service d'agents de médiation de jour, chargés de résoudre les conflits, d'épauler les gardiens des blocs HLM et de signaler tout dysfonctionnement nécessitant une intervention des services dans les 72h (tags, détritus, vitres cassées, digicodes détériorés, etc.).

Nous étendrons la surveillance des sorties d'écoles à 500 établissements parisiens (contre 232 actuellement), ainsi qu'aux abords des collèges sensibles. Nous soutiendrons en outre le développement de la vidéosurveillance dans les lieux les plus fréquentés, et dans le respect strict des libertés individuelles.

Nous continuerons en outre à renforcer notre politique de prévention qui a déjà conduit à recruter 72 éducateurs de rue supplémentaires pour aller au contact des jeunes.

## 7• Des services municipaux plus proches et plus performants

**Dans une ville comme Paris, les décisions ne peuvent venir exclusivement de l'échelon local. Depuis 2001, nous avons donc confié aux vingt maires d'arrondissement la gestion de plus d'un millier d'équipements de proximité, en leur transférant les moyens budgétaires correspondants. À partir de 2008, nous passerons à une nouvelle étape.**

**Nous associerons davantage les citoyens à la gestion des équipements municipaux en créant un comité d'usagers dans les principaux établissements municipaux. Une commission pour la qualité des services publics sera installée dans chaque arrondissement, composée de façon pluraliste – représentants de la Ville, de l'arrondissement et du monde associatif local – chargée d'apprécier l'efficacité du service rendu aux habitants et de formuler des recommandations.**

Dans le prolongement de la charte de l'usager en cours de déploiement dans chacun des équipements municipaux, **la Ville de Paris sera la première collectivité française à s'engager dans une démarche de certification de tous ses services recevant du public.** Cette démarche très exigeante se fondera sur un référentiel de qualité dont le contenu, adapté à la spécificité de chaque catégorie d'équipements, sera élaboré avec les associations d'usagers, son respect étant régulièrement contrôlé par un organisme de certification extérieur.

Nous amplifierons les efforts entrepris sur les **horaires des équipements municipaux** et **nous développerons une politique municipale globale sur les temps de la nuit**: des prestations adaptées pour les agents qui travaillent dans ce cadre, une information coordonnée sur le transport, la restauration, les services de garde d'enfant à domicile.

La Poste du Louvre, prochainement désaffectée, sera transformée par la Ville en un centre de services ouvert 24h/24h (garde d'enfants, commerces, services publics, etc.).

Nous **instaurerons un compte unique pour les familles concernant les activités périscolaires et la restauration scolaire (puis les crèches)**, afin de permettre le recours à des modes de paiement modernes (**carte famille**, Internet, prélèvement automatique, etc.).

# III

---

## Solidarité: l'avenir en partage...

Au cours de cette mandature le budget social de notre collectivité aura augmenté de plus de 70 %. Néanmoins, dans un contexte national dominé par une précarité croissante, l'enjeu de la solidarité devient plus décisif que jamais. Paris sera au rendez-vous, avec la volonté d'apporter des réponses à la fois efficaces et adaptées aux réalités sociales contemporaines.

### I • Solidarité avec les victimes

L'amélioration de l'aide aux victimes de délits et de violences se traduira par des novations concrètes:

- nous étendrons à tous les arrondissements le service d'accompagnement des personnes âgées ou vulnérables en expérimentation dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.
- dans chaque commissariat central d'arrondissement, un correspondant des services municipaux aura pour mission de repérer les situations difficiles et d'apporter une réponse adaptée.

Il s'agit d'apporter une aide concrète et matérielle aux personnes victimes d'agressions, de cambriolages, de « vols à la tire »: refaire des « papiers administratifs », trouver un serrurier, bloquer une carte bleue dérobée, faciliter les démarches...

Afin de mieux protéger les femmes victimes de violences conjugales, nous créerons deux nouveaux lieux d'hébergement spécifiques dédiés aux victimes de violences, sur le modèle du centre Suzanne Kepes que nous avons réalisé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Nous favoriserons les échanges d'appartements dans le parc social pour les femmes qui souhaitent changer d'adresse, et en mettant en place un service d'aide juridique et psychologique dans tous les centres d'hébergement qui accueillent des femmes.

**Nous renforcerons la lutte contre les mariages forcés** engagée en partenariat avec les associations, services sociaux, écoles, et service de la Justice, et nous créerons des dispositifs d'hébergement pour accueillir les jeunes filles.

## 2 • Solidarité avec les plus démunis

**Nous renforcerons le soutien de notre collectivité aux 26 centres sociaux** afin de leur permettre de mieux accueillir la population du quartier, y compris le week-end, de développer l'accès à l'offre culturelle parisienne, et de lutter contre la fracture numérique. Nous créerons en outre **6 centres sociaux** supplémentaires.

**Nous intensifierons notre soutien aux associations et aux projets permettant d'améliorer le cadre de vie, l'accompagnement social, le développement économique et culturel dans les 15 quartiers classés en «politique de la Ville».** La logique de notre programme de requalification urbaine vise à aider leurs habitants à demeurer dans Paris, en veillant à la modération des loyers dans les logements sociaux neufs ou rénovés, en développant les aides sociales et les dispositifs de lutte contre le chômage.

**Nous veillerons également à toujours mieux protéger les enfants** dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance: cette préoccupation passera par l'ouverture de nouveaux foyers dans Paris intra muros, la modernisation des centres d'accueil d'urgence, et l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil de jour dans les arrondissements. Nous engagerons en outre un projet expérimental pour l'hébergement et la prise en charge éducative de jeunes présentant des troubles très graves du comportement.

**Nous engagerons une lutte spécifique contre l'exclusion bancaire:** pour aider les personnes exclues du système bancaire classique à faire face à un accident de la vie ou qui souhaitent concrétiser un projet personnel, nous souhaitons **développer le crédit micro social, sous la forme d'un prêt personnel à taux très modéré,** avec également un accompagnement associatif.

**Renforcer la prise en charge des sans abri.**

Le nombre de personnes à la rue augmente à Paris comme dans toutes les métropoles attractives confrontées à la fois à une immigration importante, à une vraie crise du logement et à une aggravation des situations de pauvreté. Pour faire face à ce problème complexe, il faut une action conjointe de la Ville et de l'État, dont c'est la compétence, ainsi que des associations qui ont développé un savoir faire remarquable. La rue doit rester un lieu de passage et ne peut en aucun cas constituer un lieu de vie.

Après avoir financé la création de 1 000 places depuis 2001 et la rénovation de 2000, **nous créerons donc 1 500 nouvelles places d'hébergement de qualité, dans le respect de l'intimité, de la liberté et de la sécurité des usagers : centres d'urgence, de stabilisation, maison relais, CHRS, logements d'insertion, et nous poursuivrons la rénovation des centres vétustes...** Nous créerons des centres expérimentaux capables d'accueillir y compris les plus désocialisés, notamment les jeunes marginaux. Nous veillerons à ce que les personnes qui ont des troubles psychiatriques ou des conduites addictives puissent être accueillies et accompagnées. L'accès des sans abri aux maisons de retraite doit être facilité par la création d'unités de vie spécifiques, avec des moyens adaptés.

Paris ne doit pas être seule à mener cette action car la capitale concentre déjà 62 % des places d'hébergement de la Région (là où Paris compte une place d'hébergement d'urgence pour 472 habitants, ce ratio est de une place pour 2 126 habitants dans les Yvelines et une place pour 2 049 dans les Hauts-de-Seine).

**Nous amplifierons également la location dans le parc privé pour le logement d'urgence comme alternative aux hôtels meublés**, souvent plus onéreux et moins confortables. Cette disposition déjà amorcée en synergie avec le monde associatif, sera développée afin de dépasser 1 000 logements mobilisés.

**Nous poursuivrons la politique de rachat d'hôtels vétustes, au-delà des 70 déjà acquis.** Lorsque les propriétaires refusent de faire les travaux dans des hôtels qui ne sont plus aux normes de sécurité, la Ville engagera des déclarations d'utilité publique afin les transformer en maisons relais ou résidences sociales.

Nous veillerons à ce que des hôtels rénovés avec notre soutien, qui continuent à exercer leur activité, accueillent également des familles qui nécessitent un hébergement.

**Nous renforcerons l'unité d'assistance aux sans abri de la Mairie de Paris et augmenterons le soutien aux «maraudes» des associations qui vont à la rencontre des sans abri dans la rue.** Nous souhaitons développer des coordinations locales qui permettent d'apporter des réponses de proximité aux sans abri.

Nous souhaitons également participer, sous l'autorité de l'État, à la **création d'une mission régionale pour accompagner le traitement des campements humainement inacceptables** qui s'installent le long du périphérique et dans l'ensemble de la Région.

**Nous programmons 3 nouveaux restaurants sociaux**, afin de substituer à la distribution de repas dans la rue, une solution beaucoup plus confortable.

Enfin, nous réaliserons **3 aires d'accueil** permettant le séjour de familles dont un membre est hospitalisé dans un hôpital parisien.

### 3 • Solidaires de nos aînés...

**420 000 Parisiens ont 60 ans et plus, 102 000 ont plus de 80 ans. Depuis 2001, Paris a œuvré pour que la richesse que nos aînés apportent à notre ville inspire toute notre vie collective, dans une perspective intergénérationnelle active. Aux seniors, nous devons savoir dire dans le même temps qu'ils ne seront pas seuls, mais que leur cité souhaite pouvoir compter sur eux, sur leur expérience, sur leur énergie, sur leur inspiration, et sur la disponibilité que peut procurer la retraite.**

**Nous soutiendrons l'engagement des seniors dans la vie associative et dans les actions locales**, autour de deux axes majeurs: associer les aînés aux actions de transmission des savoirs et à l'action de la Ville en faveur des jeunes (tutorat, action logement).

Pour que chacun puisse **bien préparer sa retraite** en terme de droit et d'activités, nous développerons des ateliers et des stages de préparation à la retraite et **instaurerons des «Rendez-Vous Retraites» dans chaque arrondissement**. Nous créerons un portail numérique Retraite Active regroupant l'ensemble des associations en demande de bénévoles.

**Afin «d'aider les aidants»**, nous améliorerons à la fois la formation et le soutien apportés à ceux qui accompagnent une personne âgée dépendante. L'épuisement est un risque majeur pour celui qui, conjoint, enfant ou proche d'une personne dépendante, s'emploie chaque jour à lui assurer à domicile une vie quotidienne sereine. Aux côtés des services de la Ville, des associations émergent à Paris pour apporter à ces aidants, soutien psychologique et formation. **Nous développerons un réseau efficace de détection des situations de détresse et travaillerons à assurer davantage de temps de répit aux conjoints et aux familles concernées**: développement des centres d'accueil de jour, création d'accueils de nuit, appel à projet pour des formes innovantes d'hébergement temporaire, extension de la garde itinérante de nuit.

**Nous réaliserons 2 200 nouvelles places en maisons de retraite médicalisées**. Parallèlement, nous renforcerons la qualité de l'offre en maisons de retraite (en y organisant des conférences en liaison avec les associations, en les ouvrant sur les événements majeurs de notre vie culturelle – comme Nuit Blanche –, en généralisant les connexions à Internet).

**Nous amplifierons également les dispositifs de soutien à domicile** (adaptation des appartements, accueil de jour, accueil temporaire) et développerons la télé-médecine.

Face au développement de la maladie d'Alzheimer, nous développerons le nombre d'accueils de jours à Paris (7 centres y ont déjà été ouverts depuis 2001) et nous expérimenterons des dispositifs qui combinent réseaux de communication, logiciels de détection des situations anormales et aménagements intérieurs, pour lutter contre l'isolement et les chutes. Cette approche pourra être développée ensuite, tant au domicile des personnes dépendantes que dans les établissements du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

**Nous favoriserons en outre, dans chaque programme de logements sociaux, la dimension intergénérationnelle**, notamment en réservant des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite (selon le modèle déjà développé aux Batignolles).

## 4• Pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La Ville de Paris a posé les bases d'un fonctionnement égalitaire dans cette première mandature: parité de l'exécutif parisien, des directeurs, plan pour l'égalité au sein de la fonction publique parisienne, lutte contre les violences...

**Nous créerons des centres de planification au cœur des quartiers** car actuellement les centres parisiens sont situés pour la plupart dans les hôpitaux ce qui en complexifie l'accès pour trouver facilement des réponses aux questions sur la sexualité, la contraception, les maladies sexuellement transmissibles ou l'IVG. **La prise en charge psycho-sociale des femmes en difficulté pendant la grossesse sera améliorée et nous développerons les capacités d'hébergement de jeunes mères en difficulté.**

**Nous engagerons également un programme d'aide au retour à l'emploi pour les femmes qui bénéficient de l'Allocation parent Isolé** et qui pourront accéder aux mêmes dispositifs que les allocataires du RMI.

Nous créerons d'ailleurs un **Centre de ressources sur les droits des femmes**, qui soit à la fois un lieu d'information et un lieu culturel.

**Nous développerons aussi l'éducation au respect entre les sexes** qui a déjà fait l'objet d'un programme auprès de 15 000 collégiens, en sensibilisant également les enfants dès le plus jeune âge.

## 5• Lutter contre toutes les discriminations

Tout en poursuivant le combat pour le droit de vote aux élections municipales, nous inviterons chaque arrondissement à se doter d'un **Conseil des parisiens non communautaires**, sur le modèle du Conseil parisien. Ce dernier permet à leurs représentant de s'exprimer sur toutes les questions de la vie municipale.

**Nous appliquerons la Charte de l'Égalité dans l'Emploi de la Ville de Paris** pour diversifier les recrutements au sein du personnel municipal, prévenir et réprimer les comportements discriminatoires et veiller à l'égalité des chances dans les

déroulements de carrière. Nous **généraliserons les formations à l'accueil des étrangers dans tous les services municipaux.**

Nous **réhabiliterons trois foyers de travailleurs migrants par an afin d'achever le plan de rénovation engagé en 2005 qui concerne 24 foyers très vétustes et nous créerons 4 nouveaux «cafés sociaux»** (s'ajoutant aux trois déjà réalisés depuis 2001) pour rompre l'isolement et apporter l'aide sociale nécessaire aux migrants âgés dans des lieux conviviaux.

Nous **augmenterons en outre les permanences juridiques gratuites proposées dans les 5 points d'accès aux droits ouverts depuis 2001, et en créerons un nouveau dans le centre de Paris.**

Nous **impulserons des plans de lutte contre les discriminations dans les arrondissements, à l'aune des enseignements du modèle expérimenté dès 2008 dans le 19<sup>e</sup> arrondissement,** en lien avec les partenaires sociaux, le service public de l'emploi et les associations.

Nous nous engageons également à organiser **un festival des cultures** pour reconnaître l'importance et la valeur de la diversité culturelle, **parallèlement à des États généraux annuels de la diversité et de la lutte contre les discriminations.**

Nous **réaffirmerons notre volonté de lutter sans relâche contre l'homophobie dans la cité. En synergie avec le monde associatif, nous mènerons en particulier des actions préventives dans les lycées et collèges parisiens, dédiées aux adolescents homosexuels chez lesquels le nombre de suicides est malheureusement le plus élevé.**

## 6• Pour une ville accessible aux personnes handicapées

Ce véritable enjeu de civilisation implique d'abord des actes pour **faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.**

- les **agents d'accueil** seront formés pour aider les personnes peu mobiles à cheminer dans les stations de métro,

- le fonctionnement du **service Paris Accompagnement Mobilité** (PAM. Dispositif individualisé de transport des personnes handicapées et à mobilité réduite) sera étendu aux vendredi et samedi jusqu'à 2h du matin,
- un **abonnement taxi** permettant à chaque personne handicapée qui peut prendre le taxi de bénéficier d'un forfait mensuel de courses.

### **Nous développerons les activités sportives :**

- renforcer l'accessibilité des personnes handicapées à une pratique occasionnelle: multiplier les centres sportifs pour les jeunes handicapés, veiller à ce que les centres d'animation d'ouvrir davantage leurs activités aux personnes handicapées
- installer dans **chaque piscine des dispositifs permettant aux usagers en situation de handicap visuel ou auditif de se déplacer en toute autonomie**
- doter chaque piscine d'un «référent handicap». Il s'agira d'un éducateur des activités physiques et sportives dont la mission sera d'accueillir et d'aider les personnes en situation de handicap, enfants et adultes, qui souhaiteront pratiquer la natation. Cette prestation sera gratuite.
- mieux soutenir les sportifs de haut niveau: soutien aux grandes manifestations handisport et aux équipes parisiennes de haut niveau.
- à l'occasion de la semaine nationale des personnes handicapées physiques, seront organisées, dans chaque arrondissement, des manifestations sportives (matches de football, de basket, de tennis, des courses à pied, de l'escalade, etc.) réunissant des personnes valides et en situation de handicap.

**Nous systématiserons la gratuité d'accès de celui ou celle qui accompagne une personne handicapée dans un équipement municipal.**

**Nous améliorerons l'accès à des logements sociaux aménagés** en recensant les logements accessibles par type de handicap et en soutenant la création de logements étudiants accessibles et aménagés, dans le cadre de notre partenariat avec le CROUS.

Nous renforcerons **les dispositifs de prise en charge des handicaps lourds**: les places en établissement seront augmentées de 55 % pour les adultes et de 38 % pour les enfants en 5 ans.

**Nous installerons un pôle médico-social du handicap sur le site de l'hôpital Saint-Vincent de Paul.**

Nous créerons des **foyers pour handicapés mentaux du 3<sup>e</sup> âge** et nous expérimenterons des dispositifs permettant, au domicile ou à l'extérieur, de **prendre en charge, entre la sortie du centre et le retour du travail des parents, les handicapés mentaux ayant des troubles envahissants.**

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris**, créée en 2007, sera le point d'appui pour améliorer les services apportés aux personnes handicapées dans le cadre d'un **guichet unique.**

## 7• Soutenir l'engagement solidaire et le bénévolat

La question majeure du **bénévolat sera confiée à l'adjoint(e) en charge de la vie démocratique qui mettra en place une politique spécifique**, en synergie avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et l'ensemble des Directions concernées au sein de l'administration parisienne. Concrètement, **des campagnes de sensibilisation du grand public seront régulièrement lancées, un soutien financier et logistique sera apporté aux acteurs de ce secteur (France Bénévolat, Espace Bénévolat, AFEV etc.), ainsi qu'une aide à la formation et à la mise en réseau.** L'idée n'est pas simplement de créer mécaniquement des «équipes de bénévoles», mais de permettre aux personnes désireuses de s'engager, de le faire de façon ciblée, en fonction de leurs aspirations et de la cause qu'ils souhaitent défendre.

Nous développerons le recours au «**service civil volontaire**» qui permet déjà à de nombreux jeunes de faire des «visites sociales» aux personnes âgées, et qui sera d'ailleurs élargi à d'autres missions. La mise en synergie de toutes ces volontés permettra de **constituer une réserve de volontaires**, opérationnelle dans le cadre de notre politique globale de prévention des risques ou pour des actions de solidarité, et ce, en partenariat avec la Protection civile.

## IV

---

# Conjuguer Paris au futur

### I • Agir à la bonne échelle : « Paris Métropole »

« Grand Londres », « Communauté autonome de Madrid », « Province de Rome »... et Paris ? La préparation de l'avenir implique de raisonner à la bonne échelle. Historiquement en effet, Paris a longtemps considéré son environnement proche comme un lieu d'implantation de tout ce dont la capitale ne voulait pas : décharges, cimetières, logements sociaux, stations d'épuration... Les communes qui forment l'agglomération se sont donc construites dans une forme de méfiance, voire de défiance à l'égard de Paris. C'est pourquoi, dès 2001, nous avons souhaité impulser une dynamique dans les relations entre Paris et les autres collectivités de l'agglomération. Des actions de partenariat ont ainsi été concrètement engagées avec plus de 80 communes d'Île-de-France, des protocoles de coopération signés avec des communes de la première couronne, de toutes sensibilités politiques.

En juillet 2006, notre cité a contribué à la naissance d'une **conférence métropolitaine** : espace informel de dialogue mais surtout lieu d'élaboration collective sur des enjeux aussi lourds que le logement, les déplacements ou le développement économique, cette conférence offre un cadre inédit qui réunit maintenant régulièrement une cinquantaine de collectivités de l'agglomération parisienne.

Aujourd'hui, la question de la création d'une structure de coopération intercommunale, à l'échelle de l'agglomération parisienne est clairement posée. **Nous sommes favorables à la naissance future de « Paris Métropole ».**

En effet, sur de grands enjeux comme le logement ou le développement économique, l'agglomération parisienne manque incontestablement d'une organisation qui lui permette d'agir avec plus de force et de cohérence. C'est une faiblesse par rapport à d'autres grandes métropoles européennes et cela fait perdurer des inégalités inacceptables entre communes riches et communes pauvres.

Face à un tel enjeu, il serait inconcevable que les représentants des collectivités concernés ne soient pas au cœur de l'élaboration de cette nouvelle donne institutionnelle. **C'est pourquoi nous proposons avec la Région Île-de-France que les élus désignés en mars 2008, se réunissent dans le cadre d'assises de l'agglomération parisienne** afin de déterminer, en concertation avec les représentants de l'État, un nouveau cadre institutionnel ainsi qu'un calendrier. Dès le lendemain des élections municipales, nous proposons donc de passer à la vitesse supérieure, dans une perspective résolument collective et respectueuse de chaque élu. L'évolution législative à venir découlera donc ainsi d'un vrai processus démocratique.

Il n'existe pas de solution toute faite, ni de modèle type à transposer pour répondre à la situation si particulière d'un espace urbain de 6 millions d'habitants couvrant le territoire de 4 départements et regroupant la moitié de la population francilienne. Cette nouvelle instance de pilotage devra, pour répondre aux enjeux, répondre à quatre obligations :

- constituer un lieu d'action et de régulation performant pour répondre plus efficace aux enjeux clés de notre métropole (logement, mobilité, compétitivité, culture, innovation);
- reconnaître la place majeure que la Région Île-de-France doit jouer dans l'aménagement et le développement de l'agglomération parisienne, ce qui suppose qu'elle puisse être partie prenante de la future institution;
- repenser radicalement les mécanismes de solidarité financière et fiscale au sein d'une agglomération où 80 % des produits de la taxe professionnelle se situent dans deux départements (Paris et les Hauts-de-Seine);
- constituer un lieu de décision reconnu et légitime, ce qui suppose que les modalités de sa création et de sa gouvernance soient lisibles, connues et acceptées par nos concitoyens.

## 2 • Paris, partenaire de ses entrepreneurs

Selon le Greffe du tribunal de commerce, 320 720 entreprises étaient installées à Paris en juin 2007, soit 41 000 de plus qu'en 2001 (entreprises effectivement enregistrées à Paris). Avec une moyenne de 28 000 créations d'entreprises par an, meilleur niveau depuis 10 ans, Paris se doit de soutenir et d'amplifier cette dynamique en offrant aux entrepreneurs parisiens et de la métropole des conditions d'accueil et d'accompagnement exemplaires.

Nous travaillerons avec les collectivités de l'agglomération parisienne à une **augmentation et une meilleure organisation de l'offre foncière** pour faciliter le parcours des entreprises sur le territoire de l'agglomération : nous créerons au moins **30 000 m<sup>2</sup> de nouvelles pépinières** et d'incubateurs spécialisées dans les secteurs majeurs de notre économie (numérique, biotechnologies mais aussi industries culturelles, services à la personne et éco industrie), ce qui nous permettra d'atteindre 100 000 m<sup>2</sup> sur l'ensemble du territoire parisien ; nous créerons des **bourses de locaux**, à Paris et au niveau de l'agglomération. Nous développerons un **système public d'aide à la caution** pour faciliter l'accès aux locaux des jeunes professionnels.

Nous renforcerons l'appui financier aux entreprises en création. Notre ambition est que **chaque créateur d'entreprise puisse trouver à Paris une solution de financement** de son projet et du développement de celui-ci dans les premières années de vie de l'entreprise. Nous développerons les systèmes de **cautionnement bancaire** afin de faciliter l'accès aux financements. Nous ferons du **micro-crédit** l'une des armes de l'innovation économique parisienne et de la création d'entreprise. Enfin, la Ville mettra en place, avec la Région, la CDC et le pôle de compétitivité «finances innovation», un **fonds de capital d'amorçage** dédié aux PME innovantes. Nous mettrons en place une **carte de crédit pour les créateurs** (carte qui pourrait être créditée par différents financeurs publics et privés en heures de conseil, accès à des services en ligne, réduction de frais ou de tarifs de services...).

Nous souhaitons redonner au **Palais Brongniart une véritable identité économique**. Cette place historique au cœur de Paris pourrait à la fois être un lieu de visibilité internationale de la technologie des entreprises parisiennes et également un lieu fédérateur pour la reprise-transmission des TPE et PME. En lien avec les

chambres consulaires et la Région, mais aussi avec la mobilisation des acteurs financiers et bancaires, ce lieu offrirait un bouquet de services aux entrepreneurs : évaluation des projets de cession, formation des repreneurs, mise en relations des cédants et des repreneurs, premier tour de table financier...

Paris a été la première collectivité territoriale à signer le Pacte PME (pacte à l'initiative du Comité Richelieu pour «une mobilisation positive des grands comptes en faveur du développement des PME innovantes»). Nous souhaitons franchir une nouvelle étape en engageant une **réforme de la commande publique facilitant l'accès aux marchés de la ville pour les PME. En particulier, autour du plan Climat**, la remise du bâti parisien en HQE, doit bénéficier aux PME parisiennes.

### 3 • Maintenir la diversité et le dynamisme des commerces à Paris

**La préservation de l'identité des quartiers de Paris suppose que nous protégeons la diversité des commerces de la capitale**, qui constitue l'une des composantes majeures de l'identité culturelle de Paris. Nous avons intégré dans notre PLU une disposition novatrice visant à protéger contre la spéculation immobilière les activités commerciales et artisanales de 260 km de voies parisiennes et de 21 km de voies-marchés particulièrement riches en artisanat alimentaire.

Le juge administratif, saisi par le préfet, a dû annuler cette disposition, au motif que les décrets de la loi du 2 août 2005 n'avaient toujours pas été pris par le Gouvernement. Nous avons fait appel de cette décision.

En complément de cette protection réglementaire, la Ville a confié à la SEMAEST, société d'économie mixte, la mission de préserver la diversité commerciale dans les quartiers concernés par la monoactivité : plus de 230 locaux, soit environ 30000 m<sup>2</sup> ont ainsi échappé à la spéculation immobilière et aux grossistes. Nous amplifierons l'action de la Ville, en poursuivant notre **politique de préemption de locaux commerciaux pour y implanter des commerces et artisans de proximité**. En particulier, les commerces culturels (dont les librairies) menacés dans les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements bénéficieront de cette intervention.

Pour faciliter la vie des commerçants, nous instituerons un **guichet administratif unique** regroupant l'ensemble des services de la ville : ainsi un commerçant aura un interlocuteur unique qui pourra le conseiller, l'accompagner dans ses démarches qu'elles aient trait au permis de construire, aux enseignes, aux droits de terrasses et d'occupation du domaine public, aux demandes de subventions...

**Pour les locaux en pieds d'immeubles, nous instituerons une gestion globale des locaux commerciaux appartenant** en bien propre à la Municipalité, à l'OPAC ou à l'une ou l'autre des SEM de la Ville

Nous poursuivrons la **rénovation des 13 marchés couverts** de la capitale et continuerons de créer de nouveaux marchés découverts en adaptant leurs horaires aux attentes des consommateurs. Nous y installerons des halles alimentaires du producteur aux consommateurs afin de favoriser l'accès à des produits de qualité à des prix raisonnables.

Enfin, la Ville proposera aux chambres consulaires de s'engager dans le cadre d'un **Plan « vos commerces vous accueillent »** pour attirer dans les commerces de proximité de nouvelles catégories de population : formations aux langues étrangères pour mieux accueillir les touristes, renforcement de l'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite, développement du e-commerce et des livraisons à domicile.

## 4• Une nouvelle dynamique pour promouvoir produits et services innovants

Dans la compétition entre les métropoles mondiales, les infrastructures technologiques jouent un rôle essentiel. La réussite française dans le domaine de l'ADSL et du « triple play » (offre combinée de haut débit Internet, de téléphonie et de télévision) influe positivement sur l'attractivité de ses grandes villes, en particulier auprès des entreprises qui expérimentent les services générés par ces nouveaux réseaux. La « nouvelle frontière » est le Très Haut Débit avec la fibre optique et le haut débit mobile avec l'UMTS et le Wimax. En 2006, nous avons engagé une nouvelle étape du plan « Paris, ville numérique » visant à favoriser la couverture du territoire parisien en fibres

optiques jusqu'aux appartements et aux entreprises. Nous avons également lancé les 400 points Wifi gratuits de la ville. La fibre optique permettra à chaque entreprise et chaque particulier d'envoyer et de recevoir d'énormes quantités de données numérisées (images, sons, très gros fichiers) dans une interactivité renforcée.

Afin de permettre le déploiement de cette nouvelle technologie par les opérateurs, nous avons mis en place un cadre qui facilite l'accès au réseau souterrain de la Ville à un prix abordable, pour déployer rapidement la fibre. Ainsi, **en visant la couverture totale de Paris avant 2012, nous ouvrirons à nos entreprises – et à tous les Parisiens – l'accès à des moyens de communication sans équivalent dans aucune des autres grandes métropoles.**

Le déploiement de ces réseaux dans les immeubles parisiens nécessite une grande vigilance de la municipalité pour éviter d'une part la multiplication des interventions de génie civil de la part des opérateurs et d'autre part la création de monopoles de fait dans les immeubles où un seul opérateur est installé.

**La Ville interviendra auprès du régulateur des télécommunications – l'ARCEP – en faveur d'une mutualisation des réseaux dans les immeubles et organisera cette mutualisation dans les logements sociaux qu'elle gère directement ou indirectement.**

Elle veillera à ce que l'utilisateur – particulier, entreprise ou administration locale – ait la liberté de choisir entre plusieurs opérateurs et plusieurs offres commerciales. **Pour les logements sociaux nous lancerons des appels d'offres pour un « triple play » social permettant aux familles qui n'ont pas les moyens de prendre un abonnement, d'avoir accès à une offre combinant Internet, la téléphonie et une quinzaine de chaînes de télévision, dont le coût est intégré aux charges locatives.** Nous veillerons également, avec les associations de consommateurs, à la qualité de l'information des Parisiens sur ces nouvelles offres et à la définition de règles du jeu claires en matière d'information.

Pour le haut débit mobile, **la Ville proposera aux opérateurs l'accès à ses points hauts, et fera une synthèse permanente des études sur les risques sanitaires liés aux relais de téléphonie mobile et de toutes les autres technologies hertziennes, en concertation avec les associations de riverains concernés.**

Ces réseaux fixes et mobiles permettront aux entreprises, aux associations et aux services publics locaux de déployer des produits et services innovants mis à la disposition de chacun. Permettre à des enfants malades de suivre les cours depuis leur domicile; Améliorer le maintien à domicile des malades d'Alzheimer grâce à la vidéo; Déployer des outils de suivi médical pour les personnes en situation de grande dépendance; Offrir un choix en temps réel, sur son téléphone portable, son service de déplacement en fonction de la disponibilité et de l'encombrement (métro, bus, RER, Velib, taxi, scooter ou voiture électrique en libre service); rendre les bornes des stations de taxi interactives et «intelligentes»; économiser l'énergie grâce à des logiciels de gestion du chauffage et de l'éclairage; expérimenter un mobilier urbain adapté aux personnes handicapées (comme c'est déjà le cas dans le 12<sup>e</sup>, rue Crozatier, pour les malvoyants): autant d'exemples illustrant ces nouveaux services. **L'Agence Parisienne de l'Innovation lancera des appels à idées, passera des contrats avec des entreprises innovantes pour expérimenter in situ ces nouvelles offres et les présenter aux investisseurs internationaux.** Elle veillera également à ce que, dans tous les appels d'offre de la Ville et des Sociétés d'Économie Mixte, qu'il s'agisse d'aménagement urbain, d'espaces verts, d'équipements, de construction ou de rénovation, une place soit faite dans le cahier des charges pour l'expérimentation de services innovants faisant appel à de jeunes entreprises et à des PME. **La Ville elle-même rendra accessible en ligne ses activités de service public en mettant en place un «espace numérique citoyen»** permettant à chaque Parisien qui le souhaite d'effectuer via Internet la plupart de ses démarches administratives.

## 5 • Paris, terre de Culture et de Création

### **Une ville source et reflet de l'Art**

Paris a toujours occupé une place de choix dans l'imaginaire collectif. C'est, inspirés par cet héritage essentiel que nous avons souhaité mettre la culture au cœur de notre action, pour que Paris, tournée vers le monde, ouverte au monde, soit la ville rayonnante, la ville d'accueil, la ville de l'innovation artistique.

### **Paris, ville rayonnante**

Nous avons donné aux institutions de référence que sont le Théâtre de la Ville, le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, le Théâtre du Châtelet, la Maison

Européenne de la Photographie, l'Orchestre de Paris, le Petit Palais, le Théâtre du Rond Point, l'Ensemble Orchestral de Paris... les moyens dont ils ont besoin pour continuer d'être les lieux d'exposition et de diffusion de la création et du patrimoine issus du monde entier. Ce soutien à la création est vital.

Mais nous avons aussi créé de nouveaux équipements, qui, en élargissant la place de l'Art à Paris, se déploieront entre 2008 et 2012, offrant des espaces d'envergure internationale aux nouveaux modes créatifs: le 104, rue d'Aubervilliers, arts numériques à la Gaîté Lyrique et à la Maison des Métallos, chanson aux Trois Baudets, grandes formations musicales et notamment symphoniques à la Philharmonie de Paris, cinéma au Louxor, Bande Dessinée dans une **Cité des Arts Graphiques que nous proposons de créer.**

Paris doit par ailleurs rester, comme elle l'a été ces dernières années, source d'inspiration, ouvrant la voie à des partenariats nouveaux sur la scène internationale: le Mois européen de la Photo, Nuit Blanche... s'inscrivent dans cette dynamique. Nous **proposons qu'un nouvel événement célèbre chaque année le Paris littéraire, dans une Fête des Mots** qui associerait théâtres, bibliothèques, librairies, reliant auteurs et lieux de Paris autour du verbe et de la célébration de notre langue...

Paris doit enfin chercher à exposer ses trésors hors de France: les actions de valorisation des musées parisiens à l'étranger (avec par exemple «les Ambassades du petit Palais») seront développées.

### **Paris, ville d'accueil**

Paris a la volonté d'être une terre d'accueil pour les artistes: sa politique active de création d'ateliers (dont le nombre a progressé de 30% pendant la mandature) inclut ainsi une dimension internationale qui, partant de la Cité Internationale des Arts, s'est amplifiée, au Couvent des Récollet ou à la Cité Norvins. Cette politique d'accueil sera développée. Elle prendra appui sur le **104, formidable lieu de création qui, sur 35 000 m<sup>2</sup>, aura vocation, dès l'automne 2008, à accueillir les artistes venus d'ici et d'ailleurs pour réaliser un projet.**

Car avec les artistes, ce sont justement des projets que nous voulons être en mesure d'accueillir, comme nous l'avons fait autour d'évènements qui – du bal du 13 juillet aux couleurs du Brésil ou de l'Afrique jusqu'au Nouvel An Chinois – permettent de découvrir les cultures du monde.

C'est avec cette volonté de contribuer fortement au rayonnement de Paris que nous souhaitons également soutenir l'activité des tournages, qui, pour que Paris reste, à l'heure du numérique, l'un des décors les plus prisés, doit s'accompagner d'un dispositif original d'incitation économique.

Enfin, Paris se doit d'accueillir les œuvres : après Bertrand Lavier, Sophie Calle, Claude Lévêque, Angella Bullock, Christian Boltanski, Didier Fiuza-Faustino, Peter Kögler, Dan Graham, Chen Zhen, Wang Du... qui ont vu leurs œuvres inscrites dans le paysage urbain parisien, dans le cadre de commandes publiques d'une ampleur inédite, d'autres artistes seront invités à travailler à et pour Paris.

### **Paris, ville de l'innovation et du développement économique**

Deux notions qui font le dynamisme de la capitale, et auxquelles le secteur culturel contribue fortement.

Nous poursuivrons à ce titre les programmes de numérisation, engagés notamment dans les bibliothèques municipales et au Forum des Images. De même, dans le domaine du Cinéma, véritable composante identitaire de notre cité, la Ville a notamment apporté un soutien sans faille aux salles, aux jeunes réalisateurs et aux 650 tournages qui s'y déroulent annuellement. La place du 7<sup>e</sup> Art dans notre capitale se traduit aussi par l'organisation du festival Paris Cinéma, dont le succès réel sera amplifié par de nouvelles initiatives. Nous nous engagerons pour un **programme de numérisation de l'équipement des salles de cinéma art et essai**, condition de leur maintien à moyen terme.

Nous la présence des commerces culturels à Paris – notamment le réseau des librairies et des disquaires indépendants –, la présence des industries techniques novatrices dans le secteur du cinéma, le développement de secteurs porteurs (jeux vidéo, production audiovisuelle et vidéo, graphisme ...) dans le cadre de dispositifs de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'activité.

### **Pour une culture populaire, diverse et créatrice de valeurs**

La Culture parisienne s'inscrit dans la Cité. Elle est la culture du peuple de Paris. C'est sur ce socle que nous continuerons d'avancer, pour faire de l'art et de la création un véritable bien commun.

**Nous définirons un schéma d'aménagement culturel de Paris, pour que l'art et la culture irriguent tout le territoire et contribuent à sa vitalité.**

- Les nouveaux équipements obéiront à un objectif d'équilibre dans la répartition de l'offre culturelle à Paris, avec une attention particulière pour les quartiers périphériques de Paris.
- Nous poursuivrons la politique d'installation d'œuvres d'art dans l'espace public, dans le cadre notamment des aménagements urbains (tramway, couverture du périphérique...).
- Nous proposerons des programmations concertées entre institutions culturelles, qui permettront d'animer les rues. Nous instituerons une programmation estivale de concerts classiques populaires en plein air.
- Nous inciterons à la naissance de partenariats entre équipements culturels parisiens et franciliens, afin de favoriser la circulation des publics.
- Nous adapterons les horaires d'ouverture des équipements municipaux – notamment les bibliothèques – aux besoins des Parisiens.

**Nous concevrons une nouvelle génération d'équipements culturels, qui prenne davantage en compte l'articulation nécessaire entre création, territoire et publics.**

- De nouvelles missions seront notamment confiées aux Théâtres Municipaux. Parmi celles-ci, le développement d'une offre nouvelle destinée à l'enfant-spectateur sera mise en place.
- Nous développerons aussi les outils de soutien direct à la création (fonds de soutien au court-métrage, aides aux projets dans les différents secteurs des arts vivants, création d'ateliers d'artistes), nous en déploierons de nouveaux (création d'un fonds de soutien aux musiques actuelles) et nous accentuerons le soutien aux collectifs d'artistes par leur installation dans des bâtiments vacants.

**Nous avons l'ambition de faire de la culture un authentique bien commun, en investissant notamment dans l'éducation artistique et dans le soutien aux pratiques amateur.**

- Nous proposons un schéma «école et culture». Nous expérimenterons à ce titre le jumelage entre établissements scolaires et établissements culturels; nous créerons ou développerons les services éducatifs des établissements culturels financés par la Ville; nous développerons les programmes «école, collègue et cinéma»; nous déploierons un projet de cinémathèque scolaire.

- Nous ouvrirons 3 000 places supplémentaires dans les conservatoires municipaux. Trois nouveaux conservatoires (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissement) seront construits pendant la mandature.
- Nous créerons un «**pass culture**» pour les 10-15 ans, visant à susciter la rencontre avec l'art, dans un objectif de formation. Ce pass donnerait notamment un accès gratuit, chaque année, à 4 spectacles vivants (à choisir dans la programmation du Théâtre de la Ville, du Théâtre du Rond Point, de la Comédie Française et de l'Orchestre de Paris) et à 4 films (dans les salles de cinéma «art et essai»).
- Nous encouragerons la vitalité des pratiques culturelles – individuelles et collectives – : en organisant l'accès des amateurs aux espaces publics pouvant servir de lieux de répétition, dans chaque arrondissement; en créant **5 nouveaux lieux de répétition équipés et insonorisés**; en développant les missions de la Maison des Pratiques Artistiques Amateur (MPA@), à la fois lieu d'information et force de propositions; en créant un temps fort annuel de rassemblement des travaux réalisés chaque année par les amateurs.

### Paris, ville de mémoire

L'Histoire de Paris est intimement liée à celle de la France. L'identité de notre ville est aussi faite de la multiplicité des mémoires collectives, constituées au fil des ans dans les quartiers. Il nous appartient de rappeler ces différentes mémoires qui fondent l'identité collective de notre capitale. Mais l'Histoire de Paris ne peut être figée. Ce patrimoine mémoriel et historique doit rester vivant. Il est important que nous puissions aider à la transmission de cette mémoire, notamment en sollicitant les témoignages des derniers acteurs des moments de notre histoire comme nous l'avons fait avec les «derniers témoins» d'Auschwitz.

La Ville de Paris aura soin de mettre en valeur les matériaux historiques de nos musées, comme le «*Mémorial Leclerc; musée Jean Moulin*», qui pourrait devenir un «*Centre d'histoire de la Libération de Paris*», veillant plus particulièrement à une nouvelle scénographie afin de renforcer son attractivité en direction des jeunes générations et plus particulièrement les scolaires. La Ville de Paris accompagnera également l'action des associations, notamment celles du monde combattant dans leurs projets visant à transmettre aux générations futures leur propre mémoire. **Nous accorderons la gratuité des transports aux veuves d'anciens combattants**, ces derniers en bénéficiant déjà, à l'initiative de l'actuelle équipe municipale.

## 6• Paris, capitale mondiale d'un tourisme durable

**La fréquentation touristique de la Capitale, première destination au monde, a atteint un niveau record aux cours des deux dernières années. C'est le secteur majeur de l'économie parisienne en termes d'emplois. Paris doit préserver son rang et développer une politique du tourisme durable**

Paris occupe la première place mondiale pour le tourisme d'affaires. Nous soutiendrons les projets de modernisation des grands équipements dédiés à ce point fort de l'économie parisienne (parcs des expositions, palais des congrès, etc.) et créerons **des plateformes de services personnalisés (accueil, logistique, transferts, prestations) à destination des clientèles d'affaires**, sur le modèle de «Paris Capitale de la Création».

Notre priorité numéro un restera la qualité de l'accueil. Nous proposons de développer la **capacité hôtelière de 10 % d'ici à 2020** (soit 7 000 chambres supplémentaires), en particulier aux portes de Paris. Nous créerons un véritable réseau parisien de l'accueil touristique, réseau à la fois physique et numérique (labellisation en «points d'information touristique» de nouveaux lieux comme les commerces, les kiosques à journaux, développement des informations touristiques sur les outils mobiles et par internet...).

Paris doit aussi être une destination de référence pour un tourisme durable et innovant. Nous proposerons à l'Office Mondial du Tourisme la tenue à Paris du premier forum mondial pour l'innovation touristique, dont le thème central sera le tourisme durable. **Nous créerons un fonds de compensation des émissions de gaz à effet de serre, sur la base du volontariat**, en favorisant des éco-dons des touristes et des entreprises, en partenariat avec les professionnels du tourisme.

**Nous élaborerons un schéma de circulation et de stationnement des autocars de tourisme** avec notamment de plus fortes contraintes écologiques et des modes de transports complémentaires (plateformes multi-modales, mini-bus, etc.).

Paris doit rester la capitale mondiale du tourisme pour les jeunes générations.

Nous proposons de créer de nouvelles **structures d'hébergement pour les jeunes, dont notamment une Auberge de jeunesse qui ouvrira fin 2007** au bassin de La Villette (19<sup>e</sup>), puis une seconde qui sera créée dans la ZAC Pajol (18<sup>e</sup>)

Nous mettrons en place un **«pass nuit»** facilitant le tourisme nocturne. Ce pass offrirait un ticket multi-transport, une carte d'entrée dans les lieux culturels, un plan de Paris la nuit présentant les services publics ouverts par exemple.

## 7• Paris, acteur de la scène mondialisée

**Dans les réseaux de villes s'invente une diplomatie d'influence et de partenariat au service d'une paix durable. Dès 2004, Paris s'est impliquée dans l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis qui représente aujourd'hui la moitié de la population mondiale. En 2007, Bertrand Delanoë a été élu à sa présidence. Elle est l'interlocuteur privilégié de l'ONU et des organisations internationales.**

**L'Europe:** destin commun des peuples du continent sera, plus que jamais, l'un des axes principaux du développement de la politique internationale de la Ville de Paris.

Les accords d'amitié seront enrichis pour faciliter l'accueil des Européens à Paris. Les habitants des villes partenaires bénéficieront du dispositif mis en place avec Rome de gratuité des musées parisiens. Un accès commun au réseau Vélib pour les habitants de la dizaine de villes partenaires, sera mis en place. Véritable porte d'entrée de l'Europe à Paris, le quartier des gares du Nord et de l'Est poursuivra sa rénovation pour s'adapter à cet enjeu.

Comme nous l'avons fait avec Vienne au cours de la mandature, seront développées avec les 130 villes d'Eurocities et au sein de l'Union des Capitales de l'Union Européenne, des coopérations administratives consistant à échanger l'information et les bonnes pratiques pour améliorer la qualité des services publics et de l'environnement.

Pour associer les Parisiens à notre politique européenne, sera créée une **Maison des Européens**. Cet équipement central dans Paris associera l'actuelle maison de

l'Europe dont les capacités d'accueil, – notamment celle des étudiants Erasmus – et d'intervention seront renforcées, avec des fondations et des institutions européennes. Une synergie avec les acteurs économiques et sociaux sera recherchée.

Enfin, le Label Paris Europe sera développé afin de faire du 9 mai, journée de l'Europe, une fête de tous les Parisiens.

La **solidarité internationale** sera développée à travers une action renforcée en direction des villes des pays en voie de développement. Pour nous, la mondialisation sera celle du partage et de la mise en commun des savoir-faire.

En premier lieu à travers la **lutte contre le SIDA en Afrique**, à laquelle nous consacrons 2,3 M€ par an et dont nous développerons les moyens, l'expertise et les capacités d'évaluation des projets aidés par Paris.

En deuxième lieu à travers l'aide aux programmes d'assainissement et d'accès à l'eau potable qui, après avoir été testés, sont prêts à prendre de l'ampleur.

En troisième lieu à travers l'augmentation du nombre des projets de coopération décentralisée, principalement autour de la Méditerranée qui organisent un transfert de savoir-faire des administrations de Paris.

Cet effort de solidarité internationale se traduira notamment par la création d'une maison des Solidarités Internationales, équipement qui regroupera les institutions publiques, les ONG, des entreprises de micro-crédit et de commerce équitable. Ainsi l'action internationale sera partagée avec les Parisiens.

Le **monde francophone** sera également au cœur de notre action. La francophonie, au-delà d'une langue, désigne un véritable ensemble de valeurs partagées.

L'AIMF née en 1979 est devenue depuis 6 ans un outil plus efficace et plus opérationnel de coopération décentralisée et de projets dans les domaines de l'Eau, de l'aménagement urbain, du développement durable. Elle est présidée par le maire de Paris. Un partenariat avec l'Organisation des Villes Arabes sera construit dès 2008, d'autres seront recherchés afin d'assurer des synergies plus fortes.

C'est dans ce cadre qu'a été lancée la campagne «**Un Parisien, un arbre**» dont l'AIMF est l'opérateur et qui permettra d'ici à 2010 la reforestation massive de trois parcelles au Cameroun, à Haïti et à Madagascar, contribuant par là-même à compenser nos propres émissions de gaz à effet de serre.

La **Méditerranée** est notre carrefour des civilisations. Les partenariats avec les villes de son pourtour seront renforcées et déboucheront sur des coopérations décentralisées. Au service de la concorde dans cet espace dont dépend la paix dans le Monde, Paris apportera et oeuvrera à la création d'un mouvement associant toutes ces villes entre elles. Ce sera la contribution de Paris au programme de l'ONU – Alliance des Civilisations.

L'influence de Paris, son image et son attrait dans le monde permettront de développer des actions concrètes de solidarité et de codéveloppement. Ils seront mis au service d'une action extérieure résolument en faveur de la paix, des droits de l'Homme et de la justice sociale.

Imprimé par PGE - 94160  
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

© Paris, janvier 2008  
Photo: © Henri Garat